

DOCUMENT DE POLITIQUE TRANSVERSALE  
PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

DÉVELOPPEMENT  
INTERNATIONAL DE  
L'ÉCONOMIE FRANÇAISE  
ET COMMERCE  
EXTÉRIEUR



**MINISTRE CHEF DE FILE**  
MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 128 de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005 modifié par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019, complété par l'article 169 de la loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006, par l'article 104 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008, par l'article 183 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre de finances pour 2009, par l'article 137 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, par l'article 7 de la loi n° 2010-832 du 22 juillet 2010 de règlement des comptes et rapport de gestion pour 2009, par l'article 159 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, par l'article 160 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012.

Sont institués 19 documents de politique transversale (DPT) relatifs aux politiques suivantes : aménagement du territoire, défense et sécurité nationale, développement international de l'économie française et commerce extérieur, inclusion sociale, justice des mineurs, lutte contre l'évasion fiscale et la fraude en matière d'impositions de toutes natures et de cotisations sociales, outre-mer, politique de l'égalité entre les femmes et les hommes, politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives, politique du tourisme, politique en faveur de la jeunesse, politique française de l'immigration et de l'intégration, politique française en faveur du développement, politique immobilière de l'État, politique maritime de la France, prévention de la délinquance et de la radicalisation, sécurité civile, sécurité routière, ville.

Conformément à cet article, ce document comporte les éléments suivants :

■ Une **présentation stratégique de la politique transversale**. Cette partie du document expose les objectifs de la politique transversale et les moyens qui sont mis en œuvre pour les atteindre dans le cadre interministériel. Outre le rappel des programmes budgétaires qui concourent à la politique transversale, sont détaillés les **axes de la politique**, ses **objectifs**, les **indicateurs de performance** retenus et leurs valeurs associées. S'agissant des politiques transversales territorialisées (par exemple : Outre-mer, Ville), les indicateurs du document de politique transversale sont adaptés de façon à présenter les données relatives au territoire considéré.

■ Une **présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'État à la politique transversale** pour l'année à venir 2022, l'année en cours (LFI + LFRs 2021) et l'année précédente (exécution 2020), y compris en matière de dépenses fiscales et de prélèvements sur recettes, le cas échéant.

■ Une présentation de la manière dont chaque **programme budgétaire** participe, au travers de ses différents **dispositifs**, à la politique transversale.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP). Les prélèvements sur recettes sont présentés de manière à s'additionner aux CP.



## SOMMAIRE

---

### LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Liste des programmes concourant à la politique transversale	8
Présentation stratégique de la politique transversale	9
<b>AXE 1 : Améliorer et soutenir le développement des entreprises à l'international</b>	<b>19</b>
Objectifs concourant à la politique transversale de cet axe	19
Présentation des crédits par programme	26
Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale	26
Présentation des programmes concourant à la politique transversale	27



# LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Développement international de l'économie française et commerce extérieur

LA POLITIQUE TRANSVERSALE

---

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET COMMERCE EXTÉRIEUR

## Développement international de l'économie française et commerce extérieur

DPT | LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### LISTE DES PROGRAMMES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Numéro et intitulé du programme et de la mission ou numéro et intitulé du prélèvement sur recette au profit des collectivités locales	Responsable du programme
P185 – <a href="#">Diplomatie culturelle et d'influence</a> Action extérieure de l'État	Michel MIRAILLET <i>Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international</i>
P151 – <a href="#">Français à l'étranger et affaires consulaires</a> Action extérieure de l'État	Laurence HAGUENAUER <i>Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)</i>
P110 – <a href="#">Aide économique et financière au développement</a> Aide publique au développement	Emmanuel MOULIN <i>Directeur général du Trésor</i>
P134 – <a href="#">Développement des entreprises et régulations</a> Économie	Marie-Anne BARBAT-LAYANI <i>Secrétaire générale</i>
P305 – <a href="#">Stratégies économiques</a> Économie	Emmanuel MOULIN <i>Directeur général du Trésor</i>
P114 – <a href="#">Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)</a> Engagements financiers de l'État	Emmanuel MOULIN <i>Directeur général du Trésor</i>
P851 – <a href="#">Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France</a> Prêts à des États étrangers	Emmanuel MOULIN <i>Directeur général du Trésor</i>
P302 – <a href="#">Facilitation et sécurisation des échanges</a> Gestion des finances publiques	Isabelle BRAUN-LEMAIRE <i>Directrice générale des douanes et droits indirects</i>
P219 – <a href="#">Sport</a> Sport, jeunesse et vie associative	Gilles QUENEHERVE <i>Directeur des sports</i>
P112 – <a href="#">Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</a> Cohésion des territoires	Stanislas BOURRON <i>Directeur général des collectivités locales</i>
P146 – <a href="#">Équipement des forces</a> Défense	Général d'armée Thierry BURKHARD / Joël BARRE <i>Chef d'état-major des armées / Délégué général pour l'armement</i>

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le développement international des entreprises, le soutien au commerce extérieur et l'attractivité économique de notre territoire sont des priorités du gouvernement, avec une attention encore renforcée dans le contexte de crise du covid-19 qui a affecté l'économie mondiale, européenne et française. Les deux principaux ministères contributeurs sont celui de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et celui de l'économie, des finances et de la relance (MEFR). La nomination d'un ministre délégué au commerce extérieur et à l'attractivité, rattaché au MEAE, montre l'importance attachée à ces enjeux. Aux termes du décret n° 2020-964 du 31 juillet 2020 relatif aux attributions du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et de l'attractivité, le Ministre délégué « traite, par délégation du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, les questions relatives au commerce extérieur et à l'attractivité ». Les ministères concernés concourent conjointement à ces priorités via plusieurs programmes budgétaires et des équipes dédiées, complémentaires sur leurs compétences et approches.

Le MEAE est compétent pour définir et mettre en œuvre la politique du développement international de la France, notamment au titre du commerce extérieur, de l'attractivité et du tourisme. En liaison avec le MEFR et les autres ministres intéressés, il prépare et conduit les négociations commerciales internationales, qu'elles soient multilatérales, européennes ou bilatérales. Il coordonne l'action des services qui concourent à promouvoir les intérêts économiques de la France à l'étranger. Il a autorité, conjointement avec le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, sur les services économiques à l'étranger pour l'exercice de ses attributions au titre du commerce extérieur. Pour l'exercice de ces mêmes attributions, il est associé à la politique de financement des exportations. Le MEFR est pour sa part compétent en matière de préparation des scénarios macroéconomiques pour la France et son environnement international, de politique d'investissements directs étrangers, d'attractivité du territoire, de relocalisations, de financement des exportations, de sécurité économique, et en concertation avec les ministres concernés, les affaires économiques et financières européennes et internationales. Il est chargé de la mise en œuvre et de la bonne exécution du plan de relance destiné au redressement de l'économie française à la suite de l'épidémie de covid-19, plan qui inclut un volet de soutien à l'export élaboré conjointement par le MEFR et le MEAE.

Le MEAE est chargé de l'élaboration du présent document de politique transversale pour le développement international des entreprises et le soutien au commerce extérieur.

Sur le plan administratif :

- Le MEAE s'appuie, pour l'exercice de la politique de soutien au commerce extérieur, sur sa direction de la diplomatie économique de la direction générale de la mondialisation (DGM/DE), et ses directions géographiques. Dans le réseau à l'étranger, les ambassadeurs reçoivent des instructions en matière de diplomatie économique et définissent des objectifs en la matière dans le cadre de leurs plans d'actions. La mise en œuvre de ces objectifs est susceptible de s'appuyer sur tous les services de l'ambassade (chancellerie diplomatique, service économique mais aussi service de presse, service de coopération culturelle et scientifique, etc.) et les opérateurs.
- La direction générale du Trésor et la direction générale des entreprises sont, pour le MEFR, les principales directions concernées.

Trois priorités ont plus particulièrement été assignées à la politique transversale « Développement international de l'économie et commerce extérieur » : **(1) soutenir les entreprises françaises sur les marchés étrangers, (2) promouvoir l'attractivité du territoire et (3) faire de la régulation internationale un atout pour l'économie française.**

### **1. Soutien des entreprises françaises sur les marchés étrangers – Renforcer le dynamisme des exportations dans le cadre du plan France Relance :**

L'année 2021 est marquée par la poursuite de la crise sanitaire. Malgré un contexte encore incertain et instable pour les exportateurs français, le volet export du plan France Relance, doté de 247 millions d'euros, a permis tout au long de l'année d'accompagner et d'amplifier la reprise de l'export. Ainsi, au premier semestre 2021, les exportations de biens s'inscrivent en hausse de +18,4 % par rapport au 1er semestre 2020 et de +6,7 % par rapport au 2ème semestre 2020. Les exportations retrouvent progressivement leur niveau d'avant-crise, même si le commerce extérieur de la France est particulièrement exposé à des secteurs très pénalisés par la crise de la Covid (aéronautique et tourisme

notamment). En juin 2021, les exportations de biens s'établissaient ainsi à 98 % de leur montant moyen de 2019. S'agissant des services, la reprise des échanges reste affectée par le prolongement des restrictions sur les voyages internationaux. Au premier semestre 2021, les exportations de services se sont ainsi élevées à 116,7 Md€, soit 11,8 % de moins qu'au premier semestre 2019.

Par ailleurs, la crise n'a pas altéré le tissu d'entreprises exportatrices, puisque leur nombre reste orienté à la hausse à près de 132 000 exportateurs au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 (données Douanes), après 125 000 en 2018 et 128 000 en 2019 et 2020. La Team France Export a ainsi témoigné de son utilité et efficacité pour accompagner les entreprises vers la sortie de crise, en lien également avec l'ensemble de l'écosystème export réuni à plusieurs occasions au sein du Conseil stratégique de l'export et des comités stratégiques de filières.

- **La mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés de l'export pour proposer des outils adaptés aux besoins des exportateurs dans le cadre du plan France relance :**

Le Gouvernement, les régions, les administrations et l'ensemble des opérateurs et partenaires publics et privés de l'export sont mobilisés afin que les entreprises se saisissent des outils d'accompagnement et de financement mis en place notamment à travers le volet export du plan France Relance (Assurance Prospection Accompagnement - APA, chèque relance export, chèque VIE). Une évaluation continue des dispositifs permet leur adaptation pour une meilleure appropriation par les exportateurs et les outils digitaux ont été fortement développés (veille marchés en ligne ; e-vitrines de produits français ; placement de PME-ETI françaises sur des plateformes B2B ; prospection virtuelle et outil de rendez-vous d'affaires en visioconférence ...). Les réunions régulières du Conseil stratégique de l'export, instance de pilotage de notre dispositif export, ont contribué au dialogue régulier de l'ensemble des acteurs concernés. Un important travail d'information des PME-ETI ciblées par les nouveaux dispositifs a été mené par la Team France Export à partir d'octobre 2020 à travers les « Relance Export Tours » régionaux et sectoriels auxquels les Ministres compétents ont participé.

Au-delà des dispositifs prévus par France Relance, depuis plusieurs années, un nouveau type d'évènement de grande ampleur (« Ambition Africa », « Ambition India », « Ambition Amérique Latine ») est mis en œuvre par Business France, sous l'égide du MEAE et du MEFR. Expérimenté en 2018 avec un évènement dédié à l'Afrique, la réussite de ce format, qui offre aux entreprises françaises la possibilité d'engager des relations commerciales avec des partenaires à l'échelle d'un continent, et dont les tables-rondes accueillent des intervenants de haut niveau, a conduit à le développer sur d'autres géographies. Le déploiement d'autres « Ambitions » est envisagé tout comme l'expérimentation de format hybrides (présentiel et distanciel), pour répondre aux aléas de la situation sanitaire. Le sommet sur le financement des économies africaines qui s'est tenu en mai 2021 a également permis de lancer des initiatives spécifiques, telle que l'Alliance pour l'Entreprenariat en Afrique, pour soutenir le développement du secteur privé sur le continent africain, à travers notamment des investissements et de l'assistance technique. Il est complété par la tenue du Nouveau Sommet Afrique France de Montpellier en octobre 2021, qui comprend un volet important dédié au secteur privé.

- **Volet export de France Relance : adaptation du dispositif de soutien financier public à l'export pour accompagner les entreprises françaises pour faire face à la crise sanitaire et économique**

**L'adaptation des instruments publics de soutien financier à l'export a été particulièrement importante en 2020.**

La mise en œuvre des plans d'urgence du 31 mars 2020 et de soutien aux entreprises exportatrices du 3 septembre 2020 ont permis de renforcer de nombreux dispositifs d'assurance export et d'en créer de nouveaux dans une logique contra cyclique face à la crise.

**Le 31 mars 2020, le gouvernement a annoncé un plan de soutien exceptionnel aux entreprises françaises exportatrices axé autour d'un ajustement des outils de soutien financier de Bpifrance Assurance Export et d'un renforcement de l'accompagnement par la Team France Export.** Sur le plan financier, il s'est décliné autour de trois objectifs : (i) renforcer le dispositif de cautions et de préfinancements export (taux de garantie des cautions et des crédits de préfinancements rehaussé jusqu'à 90% , seuils d'éligibilité à la garantie maximale relevé de 150 M€ de CA à 1,5 Mds€ de CA , durée de validité portée de 4 à 6 mois) ; (ii) étendre d'un an la période de prospection couverte par les assurances-prospection (AP) ; (iii) élargir le dispositif Cap Franceexport de réassurance des crédits export de court-terme (ouverture du dispositif ligne à ligne Cap Franceexport et Cap Franceexport +) à tous les pays à l'exception des pays fermés au titre de la politique de financement export 2020, et garanties disponibles relevées à 5 Mds€.

**En juin 2020, le Gouvernement a annoncé un plan de soutien au secteur aérien**, fortement touché par la crise sanitaire. Afin de limiter le risque de défaut à court terme des compagnies aériennes et des loueurs opérationnels, la mise en place d'un moratoire a permis le report d'un an (jusqu'à avril 2021) du remboursement en principal des crédits, sans allongement de la maturité du crédit et les intérêts restant à payer. Par ailleurs, les agences de crédit-export ont contribué à stimuler la demande et à protéger les carnets de commandes des constructeurs comme Airbus et ATR, et *in fine* l'emploi de leurs salariés et sous-traitants, en continuant à accorder des garanties. **Une approche commune a notamment été développée par les principales agences de crédit à l'exportation (ACE) européennes impliquées dans le secteur aérien** (Euler Hermes, UKEF, SACE et Bpifrance AE) afin d'assouplir les modalités de paiement et en particulier d'accorder un moratoire de 12 mois de remboursement en principal pour les nouveaux achats d'avions livrés avant octobre 2021.

**Un moratoire analogue a été introduit pour le secteur naval.** En effet, la baisse du tourisme mondial a fortement touché la trésorerie des grands croisiéristes et amateurs internationaux faisant craindre l'annulation de commandes fermes notamment conclues avec les Chantiers de l'Atlantique. Afin de prévenir une telle situation, et à l'image du moratoire aéronautique, le report initial proposé par les ACE du remboursement en principal des crédits export du secteur est aussi d'un an. Un second moratoire a depuis été mis en place permettant le report des échéances jusqu'à fin mars 2022.

**Afin de renforcer l'efficacité des mesures prises en avril 2020, le MEFR a mis en œuvre le dispositif CAP Relais.** Introduit par l'article 34 de la LFR 3, ce dernier permet, contrairement aux produits Cap Franceexport qui répondent à une logique de réassurance ligne à ligne des contrats, une réassurance publique temporaire de l'ensemble des encours d'un portefeuille d'assurance-crédit export.

Le dispositif CAP Relais, conçu comme un dispositif de transition pour assurer le maintien global des garanties au plus fort de la crise, a pris fin le 30 juin 2021. En revanche, les mesures exceptionnelles en matière de garantie des cautions et de préfinancement d'assurance prospection, ainsi que les dispositifs Cap Franceexport et Cap Franceexport + de réassurance ligne-à-ligne ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2021 pour permettre notamment aux ETI-PME de reprendre leurs opérations à l'export rapidement.

**Le volet export du plan France Relance présenté le 3 septembre 2020 par le Gouvernement a mis en place un nouvel outil d'assurance Prospection Accompagnement (APA) qui vise à améliorer les chances de réussite de la prospection des petites entreprises primo exportatrices par le biais d'un accompagnement assuré par la Team France Export (TFE) ou par des acteurs privés.** Cette adaptation du produit pour les plus petits tickets (abaissement du seuil d'éligibilité et prestation de conseil obligatoire) a été lancée le 2 février lors de Bercy France Export 2021. Les équipes de la TFE sont pleinement mobilisées sur le terrain pour faire connaître ce produit aux TPE et PME désireuses de s'internationaliser, et pour permettre une distribution dynamique du produit. Au 31 août 2021, une trentaine d'APA a été accordée à des entreprises et une centaine de dossiers sont en cours d'instruction par les équipes de Bpifrance Assurance Export. La distribution d'APA reste très en deçà de l'objectif de 300 par an, en raison sans doute de la prolongation de la crise sanitaire en 2021, qui ne facilite pas les actions de prospection (annulation des salons, etc). L'enjeu d'ici la fin de l'année 2021 est d'augmenter significativement la volumétrie en poursuivant la dynamique de hausse actuelle.

Les mesures introduites en mars et en juillet 2020 ont quant à elles été pérennisées et leur financement accru. **La mesure « Assurance Prospection » (AP) a ainsi été renforcée pour une année, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021**, en portant l'avance initiale au profit des entreprises à 70% (au lieu de 50% initialement), particulièrement demandée par les entreprises afin de sécuriser davantage leur trésorerie. **Au 31 août 2021, 1127 entreprises ont bénéficié d'une assurance-prospection, soit une hausse de 63 entreprises par rapport à fin juillet, démontrant une tendance positive.**

**Le volet export prévoit également deux nouvelles subventions destinées aux PME et ETI pour leur projection à l'export :**

- Le chèque-relance export, qui prend en charge la moitié des dépenses (dans la limite d'un plafond) liées à la participation à un salon international, une opération collective ou à une prestation de prospection individuelle. Au 30 août 2021, 5 686 chèques relance export avaient été délivrés pour un montant d'aides s'élevant à 9 650 000 €. 95% des chèques ont bénéficié à des PME/ETI. 25% des prestations choisies par les entreprises

sont délivrés par l'un des organismes publics ou privés agréés (480 opérateurs sont agréés). Trois régions (AURA, IDF, et PACA), concentrent 45% des aides. Le chèque relance export a été prolongé jusqu'au 30 juin 2022 dans la limite des crédits disponibles et pourra financer aussi des formations courtes à l'export des chefs d'entreprises ou des traductions de documents ou site en lien avec une opération de projection à compter d'octobre 2021 (annonce lors du Conseil Stratégique de l'Export du 1<sup>er</sup> septembre 2021) ;

- Le chèque-relance VIE (cf. ci-après).

En complément du renforcement des outils assuranciers, **le volet export du Plan de relance a permis d'augmenter substantiellement les enveloppes allouées aux prêts du Trésor et au FASEP** (fonds d'étude et d'aide au secteur privé). Ainsi l'enveloppe FASEP a été doublée pour atteindre les 50 M€, tandis que l'enveloppe de prêts du Trésor est d'1 Md€ pour l'année 2021.

- **Le soutien et la promotion du dispositif du volontariat international en entreprises (VIE) renforcés dans le cadre du volet export de France Relance:**

Le Volontariat International en Entreprise (V.I.E.), créé par la loi n°2000-242 du 14 mars 2000, est un dispositif ouvert aux jeunes ressortissants français et ressortissants de l'Espace Économique Européen qui ont entre 18 et 28 ans. Dispositif bien connu des entreprises françaises, le VIE est une forme de service civique effectué pour partie en France et à l'étranger au sein d'une structure en lien avec une entreprise française (filiale d'un groupe français ou partenaire) implantée dans un pays tiers et/ou désireuse de s'y implanter. La gestion des VIE est déléguée à Business France. **Le dispositif a célébré ses 20 ans** en novembre 2020 : plus de **85 000 jeunes ont profité de ce statut depuis sa création** et sont partis en mission dans plus de **7 800 entreprises. Ce dispositif permet d'offrir une expérience formatrice d'excellence à des jeunes tout en contribuant au développement des investissements français.**

La crise sanitaire et les nombreuses restrictions de déplacements internationaux, en 2020 et 2021, ont entraîné une chute du nombre de VIE de 10 541 missions à 8020 au 31/12/2020. Durant la crise sanitaire, le MEAE, en lien avec son Centre de Crise et de Soutien et le concours des postes à l'étranger, a étroitement suivi les évolutions de la situation afin d'adapter au plus près les conditions de déploiement des jeunes volontaires et de prendre en compte tout à la fois les risques sanitaires et les enjeux, tant pour nos entreprises que pour les jeunes concernés. Dans ce contexte, l'opérateur Business France qui gère le VIE a de son côté et en lien avec ses tutelles engagé une réflexion sur son modèle économique et stratégique, afin de prendre notamment en compte l'impact sur ses ressources lié à la baisse du nombre de VIE.

**Afin d'encourager les départs, dans le cadre du volet export de France Relance, des mesures spécifiques sont dédiées au soutien du dispositif VIE :** les entreprises peuvent ainsi bénéficier d'un « chèque » relance VIE qui couvre une partie des frais d'envoi en mission. Parallèlement, l'accent a été mis sur la valorisation des filières courtes et le recrutement de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville : au 30 août 2021, 627 « chèques » relance VIE d'un montant de 5000€ ont été distribués, dont une cinquantaine a bénéficié à des entreprises ayant recruté des personnes issues de formations courtes ou des quartiers ciblés. Pour ces derniers, le montant du chèque a été porté à 10 000 € (annonce lors du Conseil Stratégique de l'Export du 1<sup>er</sup> septembre 2021).

Par ailleurs, depuis le début de la crise sanitaire, le Gouvernement porte une attention particulière aux entreprises détenues par les entrepreneurs français de l'étranger (EFE). En tant qu'entreprises de droit local, sans relation directe avec un établissement enregistré en France, elles ne peuvent prétendre aux dispositifs d'aides français. Toutefois, durant la crise, les EFE ont pu être informés et soutenus dans leurs démarches pour accéder aux dispositifs d'aides locaux par les Ambassades et leurs services économiques et ont également pu bénéficier d'un soutien diplomatique. En outre, en accord avec le MEAE et le MEFR, CCI-FI et le CNCCEF mènent une expérimentation de portage de VIE par la création d'une structure basée en France, EFE International, qui servira de plate-forme pour l'envoi de VIE auprès d'entreprises détenues par des EFE depuis la France. La création d'**EFE International** a été actée le 24 février 2021 et est d'abord engagée sur 65 pays ; elle cible les EFE contribuant au commerce extérieur et au rayonnement de la France à l'étranger.

### 1.1 Une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs publics et privés de l'export autour des filières et des contrats prioritaires :

**L'ensemble des services mobilisés en France et à l'international poursuivent leurs efforts en matière de soutien aux dossiers de diplomatie économique, contrats et filières :** mécanisme de suivi interministériel des grands contrats, lancement de la plateforme interministérielle de suivi des dossiers prioritaires, travail réalisé par les 5 Fédérateurs des secteurs prioritaires à l'export (agricole et agroalimentaire, énergies renouvelables, industries créatives et culturelles, santé, ville durable), renforcement des feuilles de route internationale des conseils stratégiques

de filières liés au Conseil National de l'Industrie, appui aux déplacements internationaux pour motif impérieux dans le cadre de projets économiques majeurs, soutien aux communautés françaises de la Tech à l'international.

- **Des postes diplomatiques fortement mobilisés pour faire valoir nos intérêts économiques dans le contexte de crise**

**En 2020[1], les indicateurs témoignent de l'impact fort de la crise sanitaire sur l'activité des ambassades mais également de leur mobilisation en matière de diplomatie économique.** Leur rôle a été clé dans le soutien aux entreprises françaises faisant face à des difficultés liées à la crise sanitaire (déplacements, autorisations diverses, etc.) et nombre de rencontres et d'actions ont eu lieu à cette fin.

**Dans le détail, les indicateurs 2020 mettent en lumière une baisse importante du nombre d'entreprises rencontrées par les postes** (de 9 030 en 2019 à 6 435 en 2020) du fait de la crise sanitaire et des difficultés induites[2]. Statistiquement plus pertinent, le nombre moyen d'entreprises rencontrées par une ambassade passe lui de 86 en 2019 à 54 en 2020, révélant là aussi la baisse d'activité due au Covid-19. A l'inverse, on note **une hausse du nombre de contrats signés portés par des entreprises françaises pour lesquels l'appui et l'implication du poste ont été significatifs** (258 en 2020 contre 222 en 2019 et 203 en 2018) et une forte hausse **du nombre de changements favorables obtenus suite à une implication du poste**[3] (1 129 en 2020 contre 684 en 2019). Ces hausses sont sans doute en partie liées au contexte de crise sanitaire qui nécessite plus souvent l'intervention des postes pour débloquer certaines situations et faire avancer des dossiers[4].

- Un suivi interministériel renforcé des grands contrats et contrats prioritaires

Le mécanisme interministériel de suivi des grands contrats permet d'accompagner les plus importants d'entre eux sur lesquels nos entreprises **sont positionnées, et pour lesquels une intervention politique peut s'avérer utile, voire décisive**. Des réunions régulières permettent des échanges d'informations entre les services concernés, notamment la direction de la Diplomatie économique et la direction générale du Trésor. Des échanges extrêmement fréquents se sont instaurés entre les deux administrations entre ces échéances, dès que l'actualité des contrats le requiert.

**Par ailleurs, chaque ambassadeur a mis en place, sur instruction du MEAE, une liste d'environ 10 dossiers prioritaires de diplomatie économique, qui font l'objet d'un suivi renforcé et de compte rendus à intervalles réguliers des actions menées pour favoriser leur conclusion.** Ce dispositif de pilotage inclut des dossiers de soutien à l'export, à l'attractivité, à la résolution de contentieux mais peut également, si l'ambassadeur l'estime pertinent, comporter des dossiers d'ordre plus général (soutien à un secteur, au développement d'un dispositif local). Suite à un travail conjoint entre le MEAE et le MEF, une plate-forme informatique partagée (OSCO) a été mise en place sur financements du MEAE, permettant un recueil et un partage des informations en temps réel. **Elle est opérationnelle depuis l'été 2021 et est accessible par les deux ministères, en centrale et dans les postes.**

- Des fédérateurs export chargés de favoriser l'émergence d'une offre française intégrée dans les secteurs prioritaires d'excellence

Plusieurs secteurs, considérés comme des secteurs d'excellence de l'économie et des entreprises françaises, demeurent sous-performants à l'export, pour des raisons qui peuvent varier d'un secteur à l'autre : atomisation du secteur en un très grand nombre de petites et très petites entreprises ayant plus de difficultés à se projeter à l'international (agro-alimentaire), intégration verticale insuffisante entre grands groupes très internationalisés et tissu de PME/fournisseurs qui ne les accompagnent pas systématiquement dans leurs projets exports (infrastructures / ville durable), cloisonnement très marqué entre segments de l'offre (santé), difficulté à faire travailler ensemble acteurs publics et privés (santé, ville durable, etc.). Afin de remédier à ces difficultés et favoriser des stratégies d'approche collective des marchés, dont les exemples allemand et italien montrent l'efficacité, des politiques de soutien à ces secteurs prioritaires à l'export (anciennement dénommés familles) ont été mises en place depuis 2013, afin de permettre une plus grande intégration de l'offre française dans ces secteurs. **Pour certains de ces secteurs, un « Fédérateur » à l'export a été nommé, afin de renforcer la coordination et l'articulation des actions de promotion de la filière menées par les pouvoirs publics et les acteurs privés.** Ces fédérateurs sont aujourd'hui au nombre de cinq : ville durable, santé, agroalimentaire, énergies renouvelables, industries culturelles et créatives.

Leurs actions s'articulent et complètent celles des comités stratégiques de filières (CSF) du Conseil national de l'Industrie (CNI) et du CNI International, installé en juillet 2018. Celui-ci vise à favoriser, au sein de chacune des 18 filières industrielles définies comme stratégiques pour l'économie française par le CNI, la prise en compte effective d'un volet international. Les « feuilles de route à l'international » élaborées par chacun des CSF détaillent les actions à mener pour renforcer l'efficacité des filières à l'international (tant en termes de compétitivité que de mise en place d'offres françaises intégrées).

Pour tenir compte du nouvel environnement mondial post COVID-19 et du plan de relance économique de la France, Franck RIESTER, Ministre délégué auprès du MEAE, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, et Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre déléguée auprès du MEFR chargée de l'industrie, ont présidé le 6 juillet 2021 le Conseil national de l'industrie (CNI) International. Il s'agissait de la troisième réunion de cette instance transversale du CNI depuis 2018 pour renforcer le développement international de l'industrie française, et la première à se tenir depuis le début de la crise sanitaire mondiale.

L'objectif était, dans le contexte de reprise de l'économie mondiale, de faire le point sur les mesures sectorielles du plan de relance déployé par le Gouvernement, d'échanger avec les filières sur les projets internationaux et d'identifier les opportunités offertes à nos entreprises dans le cadre des plans de relance et de la politique industrielle européenne. Les échanges ont particulièrement été nourris entre les ministres et les filières, notamment sur les enjeux liés aux transitions écologique et numérique, les liens entre innovation, export et souveraineté économique européenne. .

- **L'appui aux écosystèmes entrepreneuriaux français de la Tech à l'étranger**

**L'initiative French Tech a été mise en place par l'État en 2013 pour renforcer la dynamique et la structuration de l'écosystème startup français, intensifier son rayonnement international et attirer davantage de talents, entrepreneurs et investisseurs étrangers.** Le MEAE, à travers la direction de la diplomatie économique, est partenaire fondateur de l'initiative dans son volet international et travaille de manière étroite avec le MEFR, notamment à travers la direction générale du Trésor et la Mission French Tech de la direction générale des Entreprises.

**Après une première étape réussie, qui a permis de positionner la France sur la carte mondiale de la Tech, le réseau international de la French Tech a été refondé en 2018.** Cette restructuration s'est faite dans le cadre de la « V2 » de la French Tech, qui a fait de l'attractivité des talents étrangers et du soutien à l'accélération de la croissance des jeunes pousses françaises ses priorités. Elle a abouti à une série de nouvelles labellisations des Communautés entre 2019 et 2021. **À la date de juillet 2021, la French Tech comptait 63 Communautés French Tech à l'international, avec au moins une sur chaque continent.** Ces Communautés sont établies sur la base de communautés entrepreneuriales, animées par des volontaires, qui ont pour mission de promouvoir la French Tech à l'étranger.

En appui aux initiatives des entrepreneurs de ces Communautés French Tech et de l'ensemble des acteurs de l'écosystème tech français, un fonds de soutien, le *French Tech Community Fund*, a été mis en place en 2019, et renouvelé chaque année. Abondé par l'État à hauteur de 3 M€ par an, ce fonds a pour but de financer, à hauteur de 60 %, des projets portés par les Communautés ou tout autre acteur privé de l'écosystème. Ces projets doivent présenter un impact important et structurant pour les Communautés et les entreprises membres, ou s'insérer dans la stratégie de la French Tech. Peuvent ainsi être financés des organisations d'événements, de présence sur salon, le financement de nouveaux outils, le lancement de plateformes en ligne, etc. En 2020, le *French Tech Community Fund* a permis de financer 80 projets. Les appels à projets ont à nouveau été lancés en juillet 2021. Les Communautés French Tech et le Community Fund sont des leviers clés du soutien à l'internationalisation des start-ups lauréates des programmes French Tech 120 et Next 40. En complément de ce soutien, sont menées des actions ponctuelles sur sollicitation des entreprises (aide à l'obtention de visas, mise en relation avec les autorités locales, organisation d'événements de visibilité, etc.) ainsi qu'au travers de projets structurels (séminaires *Ask MEAE Anything* destinés à rapprocher l'écosystème français de la tech et la diplomatie française, etc.).

## **2. Promotion de l'attractivité du territoire - Faire du Plan de Relance un atout supplémentaire pour promouvoir l'attractivité économique de la France**

**2.1 La stratégie adoptée à l'été 2017 pour renforcer l'attractivité économique de la France est un succès et résiste à la crise.**

**L'année 2020 confirme l'excellente dynamique et les résultats concrets enregistrés en termes d'attractivité économique et d'investissements internationaux créateurs d'emplois :**

En France, près de 16 000 filiales de groupes étrangers sont d'ores et déjà implantées, employant 2,2 millions de personnes. Ces filiales contribuent pour 13% du total des emplois de l'économie française, 21% du chiffre d'affaires national, 30% du chiffre d'affaires à l'exportation, 23% des dépenses de R&D des entreprises et 14% des investissements.

**Selon Business France, la France a attiré 1 215 nouvelles décisions d'investissements étrangers créateurs d'emploi en 2020** (en recul de 17,2% par rapport à 2019), **qui ont permis la création ou le maintien de 34 567 emplois** (2ème meilleure année après 2019, malgré une baisse de 12,6%). Ce recul enregistré en année de pandémie est à comparer à la baisse observée en Europe (-19%) et au niveau mondial (-33%). Les bonnes performances françaises depuis quelques années, avec l'année record de 2019, s'expliquent notamment par un rebond du potentiel d'attractivité du pays soutenu par un programme de réformes ambitieux et favorable au climat des affaires depuis plus de quatre ans.

**Le cabinet Ernst and Young confirme le succès de l'attractivité de la France et de la stratégie française : en 2020, la France conserve la 1ère place européenne pour les investissements internationaux**, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne. La France est aussi la 1ère destination en Europe pour les projets industriels, depuis plus de 15 ans, pour les projets de R&D depuis 2018 et pour la création d'emplois en 2020.

**Cette dynamique très favorable s'inscrit dans un contexte de confiance réaffirmée par les décideurs économiques. Selon le Baromètre Business France-Kantar, près de neuf cadres dirigeants à l'étranger sur dix (85%) estimaient en novembre 2020 que la France était une destination attractive pour les investissements étrangers**, derrière l'Allemagne (91%) et devant le Royaume-Uni (79%). Ils plébiscitent également les mesures prises par le gouvernement : baisse des impôts de production (jugée pertinente par 90% des dirigeants), programme d'investissements d'avenir (88%), renforcement des fonds propres des PME (87%), aides financières à la décarbonation de l'industrie (85%), ou encore développement d'une filière d'hydrogène vert en France (84%). De plus, ils sont 93% à estimer que la France tiendra ses promesses de transition écologique.

**Le réseau des ambassades ainsi que, depuis le 1er janvier 2015, celui de l'opérateur Business France** (précédemment assuré par l'Agence Française pour les Investissements Internationaux - AFII), **est mis à contribution pour aider à prospecter des investisseurs internationaux et les investisseurs potentiels** (grandes entreprises, PME, start-ups, fonds souverains, fonds privés d'investissement) **et à accompagner leurs projets en France**. Tout au long de l'année, les nombreuses initiatives des ambassades, reposant sur l'action des services économiques et des bureaux Business France, ont contribué au maintien de la dynamique en matière d'attractivité économique. Ainsi, en 2020, malgré la pandémie et les difficultés inhérentes, 1 312 investisseurs ont été rencontrés par notre réseau[5] (hors investisseurs reçus uniquement par Business France), soit 10 investisseurs en moyenne par poste (contre 15 en 2018 et 2019) et les postes ont contribué de façon significative à la visite de 265 entreprises étrangères en France.

**Le bilan des actions menées par les Postes en 2020 est riche, malgré les conditions difficiles et incertaines dans lesquelles elle ont été menées** : rencontres et échanges avec des investisseurs, séminaires sur l'attractivité de la France, actions de communication (presse, réseaux sociaux), nouvelles coopérations et mobilisation des réseaux français à l'étranger, préparation et participation aux visites ministérielles, accompagnement des régions à l'international, ou encore préparation du Sommet Choose France 2021.

**L'édition 2021 de Choose France le 28 juin est un nouveau succès dans un contexte inédit de cet événement annuel phare de l'attractivité de la France**. Cette édition a réuni plus de 200 chefs d'entreprise de premier plan, dont 120 dirigeants étrangers. Le Sommet a également accueilli des invités de haut rang, comme le Commissaire européen Thierry Breton et, autour du Président de la République, la directrice générale de l'OMC, Mme Ngozi Okonjo-Iweala, et le Pr. Schwab, fondateur du Forum Économique Mondial. Leur participation témoigne de l'ancrage fort dans le paysage des grandes rencontres économiques acquis par ce Sommet depuis 2018.

Près de 400 entretiens bilatéraux se sont tenus entre le Président de la République, les membres du Gouvernement et les dirigeants d'entreprises étrangères et françaises pour aborder dans le détail leurs projets d'investissement en France et les sensibiliser aux atouts de l'économie française.

**Ces Sommets sont vecteurs d'annonces concrètes créatrices d'emplois dans tous les territoires.** Les trois premières éditions du Sommet Choose France ont ainsi permis d'annoncer 35 projets d'investissement, représentant un total de 6,5 milliards d'euros. À ce jour, 20 projets ont été réalisés, pour un total de 2,3 milliards d'euros, 14 projets sont en cours d'exécution pour un total de 4,2 milliards d'euros, et un seul projet de faible envergure (9 millions d'euros) a été abandonné.

**L'édition 2021 du Sommet confirme cette tendance : 22 nouveaux projets d'investissement ont été dévoilés, représentant 3,5 milliards d'euros et la création de 7 000 emplois irriguant tous les territoires.** Parmi ces projets se trouve la gigafactory de batteries du groupe Envision sur le site de Renault à Douai (Hauts-de-France), avec 2 milliards d'euros d'investissements à la clé, et 2 500 créations d'emplois d'ici 2030.

**2021 est également marqué par la structuration de la Team France Invest, qui en partenariat avec les régions, doit permettre le renforcement de la dynamique en faveur des territoires.** C'est un enjeu crucial, on estime au total que 41% des projets d'investissements étrangers sont localisés dans des villes de moins de 20 000 habitants, et 70% dans des villes de moins de 200 000 habitants.

## 2.2 Attirer et retenir les talents internationaux de la Tech.

L'année 2021 est marquée par une mobilisation renforcée du MEAE et du MEFR, en lien avec la Mission French Tech, en faveur des start-ups françaises, notamment du FT120/N40. **La France a lancé en juillet 2021 une stratégie d'attractivité des talents tech internationaux**, qui vise à soutenir la croissance et le dynamisme de l'écosystème French Tech grâce à des mesures destinées à simplifier la venue ou le retour en France de profils clé, français comme étrangers. Ces mesures incluent :

- **la mise en ligne d'un guichet unique, Welcome to la French Tech**[6], permettant d'accéder à des ressources sur les procédures administratives, l'écosystème tech français, et une liste de prestataires référencés proposant un soutien à l'installation en France,
- **une équipe dédiée, le desk Welcome to la French Tech**, fournissant un accompagnement sur-mesure aux personnes souhaitant venir ou rentrer en France,
- **une simplification des procédures** pour l'obtention des Passeports Talents et French Tech Visas, et la création d'un réseau de correspondants French Tech dans l'ensemble des préfectures,
- **la création de la French Tech International Community**, regroupant à Station F les étrangers venus travailler dans une entreprise Tech en France.

Le MEAE est engagé, au côté des administrations concernées, pour la mise en œuvre de cette stratégie : l'ensemble des acteurs des réseaux de l'État français à l'étranger, services économiques, Business France, Bpifrance, ainsi que les Communautés French Tech, sont mobilisés pour promouvoir l'écosystème French Tech, identifier des talents tech pertinents et les accompagner dans les procédures administratives pour se rendre en France.

## 3. Faire de la régulation internationale un atout pour l'économie française

Le Gouvernement promeut la vision d'une mondialisation mieux régulée et d'une croissance économique forte, durable, équilibrée et inclusive. Cette vision va de pair avec la défense du multilatéralisme, qui constitue le socle de la gouvernance économique mondiale. La France et l'Union européenne agissent ensemble sur la scène internationale pour porter un agenda ambitieux de régulation économique, financière, commerciale et fiscale adaptée aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle. Cette approche peut et doit être déclinée dans plusieurs domaines : la politique commerciale commune (voir *infra*), la réforme de la fiscalité internationale en faisant aboutir les travaux dans le cadre de l'OCDE et du G20 et la régulation du secteur numérique (la France a ainsi accueilli en novembre 2018 le forum de la gouvernance de l'Internet lors duquel le Président de la République a lancé l'Appel de Paris pour le cyberspace). Le Gouvernement a également comme priorités la protection des investissements, l'intensification de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la promotion de standards élevés en matière de lutte contre la corruption ou encore la lutte contre le dumping sous toutes ses formes.

Pour construire et développer le corpus réglementaire de cette mondialisation mieux encadrée, la France et l'Union européenne s'appuient autant sur les organisations internationales spécialisées et les banques multilatérales de développement que sur les grandes orientations agréées par les chefs d'État et de gouvernement du G7 et du G20. À cet égard, la présidence française du G7, notamment le sommet de Biarritz organisé fin août 2019, a permis à de nouvelles initiatives de progresser (Partenariat Mondial sur l'intelligence artificielle, PMIA, et Charte pour un Internet libre, ouvert et sûr, par exemple). Le PMIA a ainsi été lancé le 15 juin 2020 par 14 pays et l'Union Européenne pour promouvoir le développement responsable et l'utilisation centrée sur l'humain de l'IA.

Enfin, la France est très active au sein des organismes internationaux chargés d'élaborer les normes nécessaires à une mondialisation mieux encadrée, par exemple au sein de l'OCDE et du Groupe d'Action Financière (GAFI).

S'agissant de la politique commerciale de l'UE, plusieurs axes sont privilégiés par le Gouvernement, qu'il promeut, au sein de l'Union européenne et dans les enceintes multilatérales:

- **la France soutient l'engagement de l'Union européenne en faveur d'un programme ambitieux de réforme de l'OMC**, avec pour objectif le rétablissement d'un Organe d'appel fonctionnel et la modernisation des règles pour mieux protéger nos entreprises contre les pratiques commerciales déloyales de pays tiers, ainsi que la prise en compte d'objectifs ambitieux en matière de durabilité et de soutenabilité environnementale du commerce extérieur ;
- **la France porte auprès de la Commission européenne et de ses partenaires de l'Union européenne le renforcement des instruments européens de lutte contre les pratiques commerciales déloyales**, notamment (i) en donnant un rôle de premier plan au *Chief trade enforcement officer* nommé en juillet 2020 au sein de la Commission européenne, doté de moyens d'action renforcés en matière de contrôle de la défense des intérêts commerciaux de l'UE ; (ii) l'adoption d'un instrument européen de réciprocité dans les marchés publics ambitieux, pour encourager l'ouverture réciproque des marchés publics auprès de nos partenaires commerciaux ; (iii) la mise en place d'un instrument pour lutter contre les effets distorsifs sur le Marché intérieur des subventions versées par les Etats tiers (sur la base de la proposition de la Commission européenne publiée en mai 2021) ; (iv) l'adoption par l'UE d'un instrument permettant de lutter contre les mesures coercitives des pays tiers qui portent atteinte à nos intérêts économiques (une proposition de la Commission est attendue d'ici la fin de l'année) ; (v) la modernisation de l'arrangement OCDE fixant la discipline commune sur les crédits export, afin de rendre nos outils plus agiles face à la concurrence des pays non-participants, dans un contexte où les initiatives internationales consistant à inviter certains de ces pays (Chine, Brésil, Inde, Afrique du Sud) à rejoindre l'arrangement OCDE sont pour l'instant restées infructueuses.
- **la France promeut également une meilleure articulation entre la politique commerciale de l'UE et les enjeux de développement durable. Elle soutient ainsi l'adoption par l'UE d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE (MACF), sur la base de la proposition formulée par la Commission européenne le 14 juillet 2021, la mise en place de nouvelles réglementations européennes ambitieuses pour lutter contre la déforestation importée, et pour une gouvernance durable des entreprises incluant la problématique du travail forcé (des propositions de la Commission européenne sont attendues d'ici la fin de l'année). Elle insiste aussi sur la nécessité que nos accords commerciaux contribuent davantage aux objectifs sociaux et environnementaux de l'UE, par exemple en faisant du respect de l'Accord de Paris un élément essentiel des accords commerciaux de l'UE (proposition reprise par la Commission européenne dans son Pacte vert, ainsi que dans sa stratégie de politique commerciale), ou en rehaussant le niveau d'ambition des clauses sociales et environnementales des accords de l'UE, améliorant leur applicabilité, et en complétant leur périmètre et leurs modalités de mise en œuvre (la Commission européenne a lancé à ce titre la révision de son plan d'action en 15 points sur la mise en œuvre des engagements sociaux et environnementaux des accords de commerce, qui fait actuellement l'objet d'une consultation publique en ligne). Dans le domaine des crédits export, la France est aussi en pointe des initiatives consistant à renforcer les normes de diligences environnementales et sociales édictées par l'OCDE, et les mesures d'exclusion sectorielles (l'arrêt du soutien au charbon par exemple n'est pas encore unanimement acté à l'OCDE).**
- **en matière d'investissement, la France soutient le modèle européen de protection des investissements et de règlement des différends entre investisseurs et États (*Investment Court System*), plus respectueux du droit à réguler, plus transparent et plus équilibré que , les modèles type ISDS (*Investor-State Dispute Settlement*), et promeut une cour permanente et un cadre multilatéraux sur la protection des investissements..**
- **la transparence, l'intégrité financière, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme international (LBC-FT).** Le Gouvernement est à ce titre particulièrement moteur au G7, au G20 et au GAFI et travaille activement à la mise en œuvre de l'Agenda de Paris, adopté lors de la conférence

internationale des 26 et 27 avril 2018. La France est active tant au sein du GAFI que des organismes régionaux tels que le GAFI MOAN (pour l'Afrique du Nord-Moyen-Orient). Le Gouvernement contribue ainsi à l'élaboration des normes internationales en matière de LBC-FT et veille à leur application tout en accompagnant certains pays, notamment en Afrique, dans le renforcement de leur cadre réglementaire afin notamment de préserver leur accès aux canaux financiers internationaux. Il s'est particulièrement mobilisé dans le cadre de l'évaluation de la France par le GAFI entre 2020 et 2021 et de l'évaluation par l'OCDE de la mise en œuvre de la Convention sur la corruption. Il œuvre également à l'adhésion de nouveaux pays, notamment du G20, à la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales.

Afin de mettre en œuvre cette vision de la mondialisation régulée, le Gouvernement cherche à défendre la capacité d'influence de la France dans les instances multilatérales, tout en contribuant à l'émergence de positions européennes fortes. Enfin, il s'emploie à dialoguer étroitement avec la société civile et l'associer à l'élaboration des décisions et des normes.

[1] Tous les ans, la direction de la Diplomatie économique envoie à l'ensemble des postes une enquête visant à recenser leurs actions en matière de diplomatie économique, assortie d'indicateurs. Les conclusions de l'enquête sur les chiffres de l'année 2020 portent sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 95 % de notre commerce bilatéral au regard des réponses transmises par les postes

[2] A noter pour la bonne compréhension de cet indicateur qu'il ne s'agit pas ici du nombre d'entreprises différentes rencontrées par l'ensemble du réseau diplomatique, mais de la somme du nombre d'entreprises rencontrées par chaque ambassade. Ainsi, une même entreprise, rencontrée par plusieurs ambassades, est comptabilisée plusieurs fois.

[3] Ces changements comprennent notamment les modifications de réglementations locales, la levée d'interdictions phytosanitaires, des autorisations de dédouanement, les résolutions de contentieux, l'ouverture de nouvelles négociations sur un contrat mais également de la levée de nombreux blocages dans le cadre de la crise sanitaire notamment en matière de déplacements.

[4] A noter aussi pour la hausse de la catégorie « changements favorables » l'inclusion en 2020 des indicateurs pour la Russie (non obtenus en 2019, et qui représentent cette année 250 changements).

[5] Les conclusions de l'enquête des indicateurs de diplomatie économique sur les chiffres de l'année 2020 portent sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 95 % de notre commerce bilatéral au regard des réponses transmises par les postes

[6] <https://www.welcometofrance.com/welcome-to-la-french-tech>

## RÉCAPITULATION DES AXES, SOUS-AXES ET OBJECTIFS DE PERFORMANCE

### AMÉLIORER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES À L'INTERNATIONAL

OBJECTIF DPT-3139 : Soutenir le développement des entreprises à l'international

OBJECTIF DPT-3140 : Améliorer la qualité des services favorisant le développement à l'international des entreprises

## AXE 1 : AMÉLIORER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES À L'INTERNATIONAL

### OBJECTIFS CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE DE CET AXE

#### OBJECTIF DPT-3139

Soutenir le développement des entreprises à l'international

#### INDICATEUR P114-11576-13120

Pourcentage des bons risques et des moins bons risques parmi les entreprises bénéficiaires des garanties du risque exportateur

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Pourcentage des bons risques en montant (cautions et préfinancements)	%	1,31	0,51	3,00	10,00	10,00	> 5
Pourcentage des moins bons risques en montant (cautions et préfinancements)	%	16,29	16,5	18,00	18,00	18,00	< 20
Pourcentage des moins bons risques en nombre d'entreprises (cautions et préfinancements)	%	23,36	24,56	25,00	25,00	25,00	< 30

#### Précisions méthodologiques

**Mode de calcul:** Pour chacune des procédures, on rapporte le nombre d'entreprises (respectivement le montant de l'encours) de chaque catégorie de risque au nombre total d'entreprises bénéficiaires (respectivement à l'encours total de la procédure).

Une entreprise est considérée comme un « bon risque » lorsqu'elle est notée BBB- ou mieux par le gestionnaire de la procédure.

Une entreprise est considérée comme un « moins bon risque » lorsqu'elle est notée CCC ou en deçà par le gestionnaire de la procédure.

Une grande partie des entreprises correspond à un niveau de risque intermédiaire (notation comprise entre CCC+ et BB+).

Si une contre-garantie est fournie par une entreprise tierce (maison-mère, maîtrise d'œuvre), l'évaluation du risque prend en compte la notation du garant.

Les indicateurs ayant été fusionnés pour les cautions et les préfinancements, les prévisions du précédent PAP ne constituent plus un référentiel adapté et ne sont donc pas mentionnées.

**Source des données :** Bpifrance Assurance Export

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Au regard des éléments présentés ci-dessus, l'objectif d'une réponse aux besoins des entreprises exportatrices en matière de garanties des cautions et des préfinancements, dans le respect de l'intervention des acteurs du marché privé et sous contrainte d'une limitation de l'exposition de l'État aux entreprises les moins bien notées, apparaît globalement rempli.

## Développement international de l'économie française et commerce extérieur

DPT | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### INDICATEUR P305-10832-17032

#### Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques	%	Non déterminé	Non déterminé	75	70	75	80

#### Précisions méthodologiques

Périmètre : tous les Présidents des comités du commerce extérieur de la France des pays dans lesquels se trouve un service économique.

L'indicateur est élaboré sur la base des informations recueillies à travers l'envoi d'un questionnaire de satisfaction sur le rôle des chefs de services économiques aux présidents des comités des conseillers du commerce extérieur de la France relevant de la circonscription du service économique.

Un taux supérieur ou égal à 70 % sera considéré comme satisfaisant.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de réponses très satisfaisantes ou satisfaisantes.

Dénominateur : nombre de questionnaires retournés.

Le résultat est exprimé en pourcentage.

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Cet indicateur ayant été mis en place pour la première fois en PLF 2021, le taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques (SE), bien qu'inférieur à la prévision initiale pour 2021, reste élevé en 2021 comme en 2022. Les SE continueront à être sensibilisés sur l'importance de cet indicateur de qualité, se traduisant progressivement par une hausse du résultat à terme.

### INDICATEUR P114-295-3690

#### Taux de retour en fin de période de garantie

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de retour en fin de période de garantie	%	54,7	49,2	55	55	55	55

#### Précisions méthodologiques

Mode de calcul : La méthode de calcul a été modifiée au 1er janvier 2017. Alors que l'ancienne méthode prenait en compte les versements sur les dossiers arrivant en fin de période de garantie (période d'indemnisation), la nouvelle se fonde sur les dossiers terminés, en prenant en compte également les versements réalisés au cours de la période d'amortissement. Ainsi, en 2017, un taux de retour global a remplacé l'ancien taux de retour en fin de période de garantie.

Source des données : Bpifrance Assurance Export

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

En 2022, le taux de retour devrait revenir proche de sa cible après une baisse mécanique liée aux mesures d'urgence prises par le gouvernement dans le cadre de la crise liée à la pandémie de covid-19, notamment la prolongation de la période de prospection sur demande des exportateurs, décalant certaines échéances de remboursement.

### INDICATEUR P134-12187-14174

#### Efficacité du soutien public de Business France en matière d'internationalisation des entreprises

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Efficacité du soutien public de Business France en matière d'internationalisation des entreprises	€	17 798 € (-3,5%)	26 168 €	< 17 000	< 21 600 (hors salons)	< 16 000	< 16 000

### Précisions méthodologiques

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité du dispositif à partir du ratio entre :

- le montant des subventions effectivement versées par l'État au titre de l'année (exécution budgétaire des programmes 134 et 112, et contribution du MAA), au numérateur ;
- le nombre de projets d'investissements étrangers aboutis en France détectés et accompagnés par l'agence en France et à l'étranger, additionné au nombre de nouveaux courants d'affaires à l'export réalisés sur les marchés étrangers par les PME et ETI, dans le cadre ou à l'issue d'une prestation de Business France (collective, individuelle, VIE), au dénominateur.

Cet indicateur a connu une modification méthodologique en 2018. Jusqu'en 2017, il était constitué par l'évolution annuelle de ce ratio et s'exprimait comme une variation en pourcentage par rapport à un point de référence (2016). À compter de 2018, à des fins de lisibilité et dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) que l'agence a signé avec l'État en 2018 pour la période 2018-2022, l'indicateur est présenté sous forme de valeur du ratio exprimée en euros. Ce ratio correspond au montant moyen de subvention publique de l'État par opération d'internationalisation d'entreprise aboutie avec le concours de Business France. En 2018, la réalisation moyenne de 18 455 € par opération correspond à une moyenne de 17 055 € par nouveau courant d'affaires à l'export et à 28 081 € par projet d'investissement étranger. Des valeurs plafonds ont été définies dans le COM pour chaque année de la période 2018-2022. Par son évolution attendue à la baisse, l'indicateur reflète les priorités du Gouvernement en matière d'optimisation et de diminution de la dépense publique.

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Cet indicateur s'inscrit dans l'objectif d'améliorer l'efficacité du dispositif public d'accompagnement des entreprises à l'exportation et de soutien aux projets d'investissement étrangers en France.

Il permet de mesurer l'évolution du coût moyen pour l'État d'une opération d'internationalisation réussie à laquelle Business France a apporté son concours (pour la partie « Export » : contrats remportés par des PME-ETI ; pour la partie « Investissement » : projets d'investissements aboutis).

Compte tenu des répercussions de la crise sanitaire sur les échanges mondiaux et par conséquent sur l'activité de l'agence, l'indicateur est fortement affecté en 2020 et 2021 au vu notamment de la baisse sur les du nombre de PME-ETI accompagnées sur les marchés étrangers, du nombre de missions VIE et du nombre de projets d'investissements étrangers détectés.

Au titre de 2020, l'indicateur est très dégradé et s'élève à 26 168 € de subvention par opération d'internationalisation aboutie soit une hausse de 47 % par rapport à 2019 et un dépassement de la cible initiale de 45 %. Cette forte hausse s'explique par une très forte baisse du dénominateur directement imputable à la crise sanitaire (courants d'affaires export et projets d'investissement étrangers aboutis en France) passant de 5 679 en 2019 à 3 704 en 2020 alors que dans le même temps, le montant de la subvention ne diminue que de 4 % (-4,1 M€ ; pour des motifs qui ne sont pas liés à la crise sanitaire).

La prévision pour le PAP 2021 correspondait initialement à la valeur plafond définie pour cet indicateur dans le contrat d'objectifs et de moyens (COM) de Business France. Elle reposait, d'une part, sur la trajectoire de la subvention versée à Business France et, d'autre part, sur les résultats attendus à la hausse en termes de contribution de Business France à l'internationalisation de l'économie française (augmentation des courants d'affaires à l'export et des projets d'investissements étrangers réalisés en France). Pour 2021, la cible a donc été révisée afin de mettre en cohérence cette cible avec les objectifs fixés dans le COM de l'agence qui ont fait l'objet d'un avenant pour 2021. Pour ce faire, la cible initiale a été réduite de sa composante « salons » étant considéré que cette activité est la plus sinistrée par la crise et que l'agence n'a pas de maîtrise sur la tenue ou non de ces événements dont les annulations sont imputables aux dispositions sanitaires dans les pays hôtes.

Pour 2022, la cible n'a en revanche pas été révisée car la cible fixée dans le COM de l'agence n'a pas été modifiée à ce stade.

## Développement international de l'économie française et commerce extérieur

DPT | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### INDICATEUR P851-3221-3713

Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature (mesuré l'année de l'imputation)	%	75	83,33	75	75	75	100

#### Précisions méthodologiques

Source des données : DG Trésor

Mode de calcul :

Au numérateur : nombre de protocoles signés l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans à compter de sa date de signature. Au dénominateur : nombre de protocoles signés l'année n-2.

Explication sur la construction de l'indicateur : la période de deux ans a été choisie en référence au délai de validité des offres de financements concessionnels retenu dans le cadre de l'OCDE. L'indicateur de l'année « n » est disponible en début d'année n+1.

Année « n » de l'indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de protocoles de prêts pris en compte par l'indicateur	10	13	5	3	4	8	6	6	5	4	4	8

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Chaque engagement de financement pour un projet donne lieu à la signature d'un protocole de prêt entre la France et le pays bénéficiaire. Dans une étape ultérieure, « l'imputation » du contrat qui déclenche les décaissements matérialise l'accord intervenu entre les deux États parties prenantes afin d'utiliser les financements prévus pour la réalisation du projet. L'indicateur rend compte de la mobilisation effective des fonds correspondant aux engagements de financement signés. Outre les critères relevant du projet, différents facteurs exogènes (évolution de la conjoncture économique dans les pays concernés, forte concurrence internationale, déroulement des procédures d'approbation locales, délais de passation des marchés, etc.) conditionnent pour une large part la concrétisation de ces décisions, notamment en termes de délais. Ces circonstances expliquent également la variabilité annuelle du nombre de projets imputés. Le levier d'action du responsable de programme réside dans l'instruction, la sélection et le suivi des projets.

La prévision actualisée pour 2021 (concernant les 8 protocoles signés en 2019) est de 75 % : 6 protocoles ont fait l'objet d'une imputation dans le délai requis, les 2 autres (assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de déploiement de la télévision numérique terrestre au Mali et projet d'études et travaux préparatoires au métro d'Abidjan) n'ayant toujours pas été imputés en raison de la l'allongement de la durée des négociations des contrats commerciaux. La prévision 2022 est fixée à 75 % compte tenu de l'avancée des négociations en cours.

### INDICATEUR P185-12593-15007

Accompagnement des acteurs économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	10	21,5	10	15	15	15
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	684	1 129	700	800	800	800

### Précisions méthodologiques

#### **Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »**

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer la performance de l'action des postes en mettant en regard l'ensemble des résultats obtenus et le nombre d'entreprises reçues.

Périmètre : ensemble des ambassades.

#### **Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »**

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer l'influence des actions du poste en matière d'environnement des affaires ayant conduit à lever des barrières et des freins rencontrés par les entreprises françaises.

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : ces changements comprennent notamment les modifications de réglementations locales, la levée d'interdictions phytosanitaires, des autorisations de dédouanement, les résolutions de contentieux, l'ouverture de nouvelles négociations sur un contrat. Périmètre : ensemble des ambassades.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

#### **Sous-indicateur 3.1.1. : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »**

Les conclusions de l'enquête des indicateurs de diplomatie économique sur les chiffres de l'année 2020 portent sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 95 % de notre commerce bilatéral au regard des réponses transmises par les postes. La hausse de cet indicateur s'explique par deux facteurs :

- la hausse du nombre de changements favorables obtenus, liée en grande partie au contexte de crise sanitaire (nécessitant plus souvent l'intervention des postes pour débloquer certaines situations) et à l'inclusion des indicateurs pour la Russie (non obtenus en 2019, et qui représentent 250 changements pour l'année 2020, du fait par exemple de la levée de barrières sanitaires et phytosanitaires qui font l'objet de nombreuses interventions de l'ambassade).
- la baisse exceptionnelle du nombre d'entreprises rencontrées par les postes (de 9 030 en 2019 à 6 435 en 2020) directement liée à la crise de la covid-19. A noter pour la bonne compréhension de cet indicateur qu'il ne s'agit pas ici du nombre d'entreprises différentes rencontrées par l'ensemble du réseau diplomatique, mais de la somme du nombre d'entreprises rencontrées par chaque ambassade. Ainsi, une même entreprise, rencontrée par plusieurs ambassades, est comptabilisée plusieurs fois.

Statistiquement plus pertinent, le nombre moyen d'entreprises rencontré par une ambassade passe lui de 86 en 2019 à 54 en 2020, révélant là aussi la baisse d'activité due à la covid-19.

Ces chiffres témoignent toutefois de la mobilisation constante des ambassades en matière de diplomatie économique, y compris en situation de crise. En particulier, leur rôle a été clé dans le soutien aux entreprises françaises faisant face à des difficultés liées à la crise sanitaire et nombre de rencontres ont eu lieu à cette fin.

Pour les prévisions 2021 et 2022, nous pouvons estimer que l'effet combiné de la hausse des rencontres d'entreprises et la sortie de crise (qui avait généré un nombre important d'interventions des ambassades) génère moins de « changements favorables » et entraîne mécaniquement une baisse de l'indicateur pour un retour progressif vers la normale, autour des 10-15 %.

#### **Sous-indicateur 3.1.2. : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »**

Les conclusions de l'enquête des indicateurs de diplomatie économique sur les chiffres de l'année 2020 portent sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 95 % de notre commerce bilatéral au regard des réponses transmises par les postes. La hausse de cet indicateur s'explique en grande partie par deux éléments : l'inclusion des indicateurs pour la Russie (non obtenus en 2019, et qui représentent 250 changements pour l'année 2020, souvent du fait de la levée des barrières sanitaires et phytosanitaires). Cette hausse témoigne également de la forte mobilisation des postes pour accompagner et assister nos entreprises dans les différents blocages que la crise sanitaire a pu créer.

Pour les prévisions 2021 et 2022, nous pouvons estimer qu'avec un affaiblissement progressif des restrictions liés à la crise, le nombre de « changements favorables » devrait baisser progressivement en 2021 et davantage encore en 2022.

**OBJECTIF DPT-3140**

Améliorer la qualité des services favorisant le développement à l'international des entreprises

**INDICATEUR P302-20130-17265**

Consolider l'accompagnement des entreprises

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	Cible
Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international	%	93.13	89,5	93	93	>93	93,5

**Précisions méthodologiques**

Source des données : Enquête annuelle (sondage)

**Mode de calcul :** L'indicateur s'appuie sur une enquête annuelle réalisée au moyen d'un formulaire en ligne dont une partie est consacrée aux 10 engagements de service de la démarche « qualité 3S Dédouanement » (Démarche 3S pour « Service, Simplicité et Sécurité » : démarche qualité de service rendu aux entreprises qui embarque en complément les exigences liées à la Charte Marianne). Ce questionnaire permet donc aux opérateurs d'exprimer leur niveau de satisfaction (4 niveaux, de « très satisfait » à « pas satisfait ») pour chacun de ces 10 engagements et d'attribuer une note globale de satisfaction. L'enquête est réalisée auprès des opérateurs du commerce international et des opérateurs ou usagers disposant d'un compte « PRODOUANE » ayant utilisé un des téléservices proposés dans les secteurs du dédouanement (DELT@ G, ICS, etc.).

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

L'amélioration significative du taux de satisfaction des opérateurs du commerce international entre 2018 et 2019 avait conduit à maintenir une prévision ambitieuse pour l'année 2021, fixée à 93 %. Ce haut niveau d'exigence a été atteint grâce, d'une part à une mobilisation importante des services chargés de l'action économique notamment dans le cadre du Brexit, et d'autre part à l'important travail de refonte du site internet de la DGDDI. Les résultats 2020 se sont cependant situés en deçà des cibles, minés par la crise sanitaire. Ils demeurent toutefois de très bon niveau à 89,5 % de satisfaction, concrétisant ainsi les efforts et l'énergie déployés par les différents services de la DGDDI afin de soutenir les entreprises durant cette période particulièrement difficile. De ce fait, la cible initiale de 93 % pour l'année 2021 a été maintenue, de même que celle de 2023 à 93,5 %, soulignant ainsi l'ambition de la DGDDI de se positionner comme un partenaire incontournable de la vie économique et de nos entreprises à l'international.

**INDICATEUR P302-20130-17264**

Accompagner les entreprises en sécurisant leurs opérations douanières

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	Cible
Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires	%	Sans objet	96,2	89	90	>90	91

**Précisions méthodologiques**

Source des données : Système d'information de la DGDDI et enquête annuelle

**Mode de calcul :** Le sous-indicateur évalue le pourcentage de rescrits délivrés dans des délais réglementaires. Sont pris en considération :

- le pourcentage des rescrits délivrés dans les quatre mois sur la base du code des douanes de l'Union.
- le pourcentage des rescrits issus de la loi pour un État au service d'une société de confiance délivrés dans les trois mois.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Deux catégories de rescrits doivent être distinguées. La DGDDI délivre tout d'abord des rescrits fondés sur le code des douanes de l'Union. Elle dispose de quatre mois pour délivrer les renseignements tarifaires contraignants (RTC) pour des marchandises en provenance d'un pays tiers et permettant de déterminer la taxation applicable ainsi que les réglementations afférentes. La DGDDI délivre également des rescrits permettant de s'assurer de l'origine de la marchandise, le renseignement contraignant sur l'origine (RCO). Par ailleurs, les services douaniers délivrent des rescrits fondés sur les dispositions de loi pour un État au service d'une société de confiance pour lesquels elle dispose également de trois mois à compter de la réception de la demande. En 2020, la DGDDI a délivré 327 rescrits sur la base des dispositions de la loi ESSOC, légèrement en retrait par rapport à l'année précédente mais à mettre en perspective eu égard à la crise sanitaire. Le taux de réponse dans les délais réglementaires, excellent en 2020 à 96,7 %, a permis à la fois de réévaluer à la hausse la prévision pour 2021 mais également de se montrer ambitieux pour 2022 avec une cible supérieure à 90 %.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

## ÉVALUATION DES CRÉDITS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Numéro et intitulé du programme ou du PSR ou de l'action	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	39 824 862	39 820 369	34 186 020	34 186 020	30 886 020	30 886 020
P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	57 177 634	57 177 634	55 535 035	55 535 035	52 586 986	52 586 986
P110 – Aide économique et financière au développement	68 867 835	27 790 683	61 000 000	47 500 000	55 000 000	59 000 000
P134 – Développement des entreprises et régulations	149 738 812	149 652 133	140 205 113	140 205 113	135 657 613	135 657 613
P305 – Stratégies économiques	376 203 686	379 879 912	399 493 848	399 493 848	392 943 578	392 943 578
P114 – Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	45 476 470	45 476 470	113 000 000	113 000 000	128 000 000	128 000 000
P851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	-1 444 667	252 498 858	1 000 000 000	461 558 150	1 000 000 000	468 600 759
P302 – Facilitation et sécurisation des échanges	235 014 308	231 412 750	243 919 751	243 589 245	237 944 465	233 550 970
P219 – Sport	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	4 720 055	4 720 055	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000
P146 – Équipement des forces	1 638 000	973 876	3 452 200	3 452 200	3 409 394	2 541 401
<b>Total</b>	<b>977 441 995</b>	<b>1 189 627 740</b>	<b>2 055 816 967</b>	<b>1 503 544 611</b>	<b>2 041 453 056</b>	<b>1 508 792 327</b>

## PRÉSENTATION DES PROGRAMMES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

## P185 DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>39 824 862</b>	<b>39 820 369</b>	<b>34 186 020</b>	<b>34 186 020</b>	<b>30 886 020</b>	<b>30 886 020</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission « Action extérieure de l'État », le programme 185 porte les crédits destinés à l'enseignement français à l'étranger, conformément aux missions fixées par le code de l'éducation à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et regroupe l'ensemble des moyens destinés à la diffusion culturelle, linguistique, universitaire, scientifique, à notre action d'influence sur les enjeux globaux ainsi qu'aux activités liées à la diplomatie économique et à la promotion du tourisme. Tous ces domaines d'activités s'inscrivent dans le cadre de la « diplomatie globale » voulue par le Président de la République pour conduire l'action extérieure de l'État.

Ainsi, l'objectif de la politique d'attractivité et d'influence française à l'étranger est de promouvoir les positions économiques, politiques et culturelles françaises. Cette politique vise à conforter notre place en Europe, tout particulièrement dans une période difficile pour la construction européenne. Elle vise aussi à développer des relations avec les pays émergents (Chine, Inde, Russie, Brésil), les pays méditerranéens et les « nouveaux émergents » (Afrique du Sud, Indonésie, Viêt-Nam, Colombie, Mexique, Turquie), sans oublier les grands pays développés (Amérique du Nord, Japon, Corée).

Cette politique définie et conduite par le MEAE et mise en œuvre par ses opérateurs, s'articule autour de trois orientations :

- la recherche de partenariats de haut niveau et le renforcement de l'attractivité du territoire ;
- la promotion des savoir-faire, des idées et de la créativité française auprès de nos partenaires ;
- le soutien à l'internationalisation de nos entreprises et la diffusion de nos règles et normes à l'étranger.

Ainsi, l'objectif de la politique d'attractivité et d'influence française à l'étranger est de promouvoir les positions économiques, politiques et culturelles françaises. Cette politique vise à conforter notre place en Europe, tout particulièrement dans une période difficile pour la construction européenne. Elle vise aussi à développer des relations avec les pays émergents (Chine, Inde, Russie, Brésil), les pays méditerranéens et les « nouveaux émergents » (Afrique du Sud, Indonésie, Viêt-Nam, Colombie, Mexique, Turquie), sans oublier les grands pays développés (Amérique du Nord, Japon, Corée).

Cette politique définie et conduite par le MEAE et mise en œuvre par ses opérateurs, s'articule autour de trois orientations :

- la recherche de partenariats de haut niveau et le renforcement de l'attractivité du territoire ;
- la promotion des savoir-faire, des idées et de la créativité française auprès de nos partenaires ;
- le soutien à l'internationalisation de nos entreprises et la diffusion de nos règles et normes à l'étranger.

## MANIÈRE DONT LE PROGRAMME CONTRIBUE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**La diplomatie économique** vise à intégrer dans l'action diplomatique le soutien à l'internationalisation de nos entreprises et la promotion de l'image de la France auprès des investisseurs et des touristes étrangers. Les missions de diplomatie économique relevant de ce programme sont définies et coordonnées, au niveau central, par la direction de la diplomatie économique.

Le réseau diplomatique, quant à lui, se mobilise à travers la mise en place de plans d'action pour les ambassades comportant désormais un volet économique détaillé. Ce dernier est revu annuellement et recouvre les actions de chaque poste dans les domaines de l'appui aux entreprises, de la promotion de l'attractivité de la France et du soutien aux flux touristiques à destination de la France. Des indicateurs de suivi annuel de ces actions ont été mis en place fin 2013 et font l'objet d'adaptations afin de mieux mesurer la performance effective des réseaux de l'État à l'étranger.

Pour la réalisation de ces missions, le MEAE exerce la cotutelle sur l'opérateur Business France, bénéficiant du soutien financier du ministère de l'économie et des finances et de la relance, dont le contrat d'objectifs et de performances fixe des objectifs très ambitieux sur les trois missions qui lui sont confiées (soutien des PME et ETI à l'export, soutien aux flux d'investissements directs et promotion de l'image de la France à l'étranger). Le MEAE exerce également la cotutelle du GIE Atout France pour les sujets relevant du tourisme et dont il finance le budget paritairement.

Pour répondre aux besoins spécifiques de certains postes, le ministère déploie, en outre, des volontaires internationaux en administration, spécifiquement chargés des enjeux de diplomatie économique et des experts techniques internationaux dont le suivi relève désormais d'Expertise France.

Enfin, le MEAE s'appuie sur des « représentants spéciaux » désignés par le ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Ils sont chargés de soutenir nos relations avec certains pays clés pour nos échanges commerciaux. Leur nombre est actuellement de 7. D'autres personnalités, issues du privé, dénommées « fédérateurs » ont été désignées en raison de leur expertise technique, pour favoriser l'émergence d'une offre française intégrée dans des secteurs jugés prioritaires au regard du développement des marchés concernés (ville durable, santé, agroalimentaire, énergies renouvelables, industries culturelles et créatives). Ces fédérateurs, tout comme les représentants spéciaux, sont des personnalités bénévoles dont les déplacements sont pris en charge par le ministère.

## SERVICES ET OPÉRATEURS PARTICIPANT À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

La Direction de la Diplomatie économique (DE) au sein du MEAE assure depuis 2015 la cotutelle sur Business France, l'opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française, et celle de l'opérateur de développement touristique, Atout France.

**Atout France**, agence de développement touristique de la France, a été créée par la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques. Constituée sous forme de Groupement d'intérêt économique (GIE), l'Agence est issue du regroupement d'ODIT France, Groupement d'intérêt public (GIP) spécialiste d'ingénierie touristique, et du GIE Maison de la France, Agence de promotion de la France à l'étranger.

Atout France, dispose d'un réseau à l'international qui comprend 32 bureaux répartis dans 29 pays (avec une zone d'intervention sur plus de 70 marchés).

En 2021, le budget initial d'Atout France est de 64,2 M€ dont 25,9 M€ de ressources propres, et 27,8 M€ de subvention pour charges de service public *via* le programme 185 du MEAE.

En 2021, conformément au décret n° 2015-1819 du 30 décembre 2015 portant attribution de produits au budget du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, modifié par le décret n°2018-693 du 2 août 2018, la part du produit des recettes additionnelles des droits de visa (ADP visas) affectée au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'élève à hauteur de 1,38 M€. Cette part a été fixée, à 3 % des recettes des droits de visa de l'année n-1 ; répartie de manière pérenne entre le financement des vacataires nécessaires à la délivrance des visas (25 %) et le financement de la promotion d'Atout France (75 %). Il n'est mécaniquement pas possible à ce stade de déterminer le montant des

crédits qui seront reversés à l'Agence en 2022. Le montant versé à Atout France en 2022 sera en effet déterminé par rapport aux recettes de droits de visa 2021, constatées en début d'année 2022. En raison de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité touristique, il devrait très certainement être faible.

**Business France** (EPIC créé le 1er janvier 2015 sous triple tutelle du MEAE, de la Direction générale du Trésor et Délégation générale aux Collectivités Territoriales - DGCL) est l'opérateur de l'État en charge du développement international des entreprises, des investissements internationaux en France et de la promotion économique de la France. Il assure une couverture « Team France Export » dans 110 pays : 59 correspondants uniques (52 bureaux BF, 6 CSP, 1 MPS), 20 pays suivis à distance, 31 pays avec partenaires référencés.

En 2021, le budget de l'opérateur est de 466,1 M€, élaboré sur la base d'une dotation publique globale de 91,9 M€ au titre des programmes 112 et 134 (versés par DGT, la DGCL, et le MAA). Le MEAE ne verse aucune subvention à l'établissement. Les recettes commerciales couvrent près de la moitié des charges de l'opérateur et ses recettes propres 2021 sont estimées à 79,7 M€, se situant au niveau atteint en 2015. La convention signée le 8 mars 2021 relative à l'emploi des fonds versés à Business France dans le cadre de la mise en œuvre du volet export du plan de relance du Gouvernement en 2021 prévoyait une enveloppe de crédits versés en 2021 de 60,3 M€ soit un cumul sur la période 2020-2021 de 66,8 M€.

**Expertise France**, agence créée en 2015 pour rassembler au sein d'une même entité les opérateurs spécialisés dans la coopération technique, est placée sous la double tutelle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et du ministère de l'Économie, des finances et de la relance. Afin de poursuivre l'effort de rationalisation du paysage de la coopération française, le gouvernement a décidé lors du CICID du 8 février 2018 de procéder à l'intégration d'Expertise France au sein du groupe Agence française de développement (AFD) élargi. Cette intégration devrait intervenir à horizon début 2022.

## P151 FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET AFFAIRES CONSULAIRES

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires</b>	<b>57 177 634</b>	<b>57 177 634</b>	<b>55 535 035</b>	<b>55 535 035</b>	<b>52 586 986</b>	<b>52 586 986</b>

Le programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » a notamment pour objectif de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée des étrangers en France.

### MANIÈRE DONT LE PROGRAMME PARTICIPE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme travaille sur la politique transversale à travers le traitement des demandes de visas des étrangers.

Les visas doivent permettre de promouvoir le commerce extérieur en attirant des publics étrangers cibles et en développant le tourisme, secteur clé de l'économie française.

Afin d'améliorer l'attractivité du territoire, la délivrance des visas touristiques s'était accélérée avec la volonté de pouvoir délivrer une majorité de visas en 48h, tout en respectant les procédures de sécurité, mais cet objectif a été temporairement suspendu avec la pandémie de la covid-19. La procédure sera par ailleurs, modernisée et simplifiée avec la mise en place du portail « France-Visas » qui permettra de traiter des demandes en ligne avec une dématérialisation accrue des dossiers.

## Développement international de l'économie française et commerce extérieur

DPT | PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

Une procédure particulière a également été mise en place pour attirer des publics cibles avec la délivrance de passeports talents pour les artistes, chercheurs, créateurs, investisseurs et hommes d'affaires, entres autres.

### ACTIONS SUR LESQUELLES LES CRÉDITS SONT IMPUTES

L'action n° 3 « Instruction des demandes de visas » correspond au traitement des demandes de visas dans les postes consulaires et à l'activité de la sous-direction pour la politique des visas de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire. Les crédits consommés concernent uniquement des dépenses de personnel (titre 2) et se sont élevés à 57,2 millions d'euros en 2020.

### SERVICES ET OPÉRATEURS PARTICIPANT À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

La responsable du programme est la directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

La sous-direction de la politique des visas participe à la détermination et à la mise en œuvre de la politique en matière de délivrance des visas conjointement avec le ministère de l'Intérieur.

À l'étranger, en 2020, le traitement des visas a été assuré par 156 postes.

### P110 AIDE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P110 – Aide économique et financière au développement</b>	<b>68 867 835</b>	<b>27 790 683</b>	<b>61 000 000</b>	<b>47 500 000</b>	<b>55 000 000</b>	<b>59 000 000</b>

Les crédits inscrits au titre du programme 110 correspondent aux dispositifs « Fonds d'aide au commerce » de l'action 01 « Aide économique et financière multilatérale », et « Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) », « Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE) » et « Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) » de l'action 2 « Aide économique et financière bilatérale ».

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 110 « Aide économique et financière au développement », mis en œuvre par le ministère de l'économie, des finances et de la relance (MEFR), contribue aux côtés du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) à la mise en œuvre de la politique française d'aide publique au développement (APD).

Les orientations de cette politique sont définies par les conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018 et la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (loi n° 2021-1031 du 4 août 2021) qui trace les grands axes de la politique de développement pour les prochaines années.

Cette loi organise la politique de développement autour de cinq orientations majeures :

- une concentration de l'aide française à destination des pays prioritaires et selon des priorités thématiques claires : climat/biodiversité, égalité homme-femmes, lutte contre les crises et fragilités, santé, éducation et sécurité alimentaire ;
- une approche partenariale, l'efficacité de cette politique résidant dans la capacité à faire travailler ensemble tous les acteurs au-delà du seul État ;
- un pilotage renforcé de cette politique avec une chaîne de décision et de responsabilité clarifiée ;

- une exigence accrue de transparence et de redevabilité ;
- un renforcement de l'évaluation pour accroître l'efficacité de l'aide française.

Les objectifs principaux de cette politique sont de **réduire la pauvreté et de participer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD)**, adoptés lors du sommet des Nations unies de septembre 2015. Elle s'inscrit également dans le cadre des principes internationaux sur le financement du développement, traduits en particulier dans le plan d'action d'Addis-Abeba de juillet 2015 sur le financement du développement.

#### MANIÈRE DONT LE PROGRAMME PARTICIPE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme fournit deux grandes catégories de contributions à la politique transversale :

1. il appuie plusieurs dispositifs visant spécifiquement le renforcement des échanges commerciaux des pays en développement, en particulier avec la France ;
2. il appuie le développement et la croissance économiques des pays bénéficiaires, contribuant ainsi au renforcement de leurs échanges commerciaux.

**Au niveau multilatéral, la France intervient via une participation à des institutions multilatérales de développement, telles que les banques et les fonds de développement, afin d'accompagner les pays en développement dans l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) qui ont été adoptés lors du sommet de l'ONU de septembre 2015.**

La France assure une part de son effort global pour la réduction de la pauvreté et des inégalités dans les pays en développement via des prises de participation ou des contributions versées aux banques et fonds multilatéraux de développement.

Elle participe également, le plus souvent au moyen de dons, à divers fonds sectoriels (par exemple pour la protection de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique ou l'aide au commerce).

La France finance notamment des fonds de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) destinés à de l'assistance technique et de la formation aux pays en développement.

**Au niveau bilatéral, l'aide économique et financière apportée par la France aux pays en développement prend la forme de financement d'organismes ou dispositifs de coopération bilatérale : en particulier le financement de l'Agence française de développement (AFD), appui direct aux politiques macro-économiques et des actions de soutien aux investissements.**

Une composante importante de l'effort de la France en faveur du développement passe par le rétablissement ou le maintien d'une stabilité macro-économique ainsi que par la création des conditions de croissance et de réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

A cette fin, la France octroie des financements de manière bilatérale et selon des termes très préférentiels. Plusieurs canaux d'intervention sont utilisés.

Les dispositifs ciblant plus spécifiquement le commerce extérieur sont les suivants :

- **le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP)** qui aide à la conception de projets d'investissement, tout en assurant la promotion du savoir-faire et des technologies françaises, dans le cadre de l'aide au développement dite « liée ». Le FASEP est un dispositif de don, qui finance des études de faisabilité, réalisées par des consultants français, pour des projets de développement d'infrastructures ;
- **le Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE)** finance des programmes de coopération technique et des études de préparation de projet dans les pays en développement. Il est destiné à répondre aux demandes et besoins d'expertise et d'expériences françaises des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement (au sens du Comité d'aide au développement de l'OCDE) dans lesquels l'AFD est autorisée à intervenir, tout en contribuant à leur développement durable.

Le FEXTE intervient en complémentarité du FASEP géré par la DG Trésor. Tandis que le FEXTE intervient très en amont dans le cycle du projet, sur le renforcement de capacités, permettant par exemple le transfert d'expertise ou encore la conception de schémas directeurs destinés à créer un écosystème favorable à l'offre française. FEXTE et FASEP contribuent ainsi à créer un continuum de soutien aux entreprises françaises dans le cycle du projet. La gouvernance partagée du FEXTE entre l'AFD et la DG Trésor permet de recourir à l'outil le plus adapté en fonction des caractéristiques du projet ;

- **le Programme français de renforcement des capacités commerciales (PRCC).** Le lancement des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2001, dites « Cycle de Doha pour le développement », s'est accompagné de l'engagement des pays développés à accroître leur aide au renforcement des capacités commerciales des pays en développement. Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a ainsi créé en 2002 le PRCC, cogéré par l'AFD et cofinancé par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Les projets, identifiés par les agences de l'AFD et les services économiques des ambassades de France, pilotés par la Direction générale du Trésor, en lien avec les pays bénéficiaires, permettent par des dons de renforcer les capacités commerciales de ces pays (par exemple par le renforcement de certifications relatives au commerce équitable, la création d'indications géographiques, la mise aux normes sanitaires d'une unité de production ou l'aide à la structuration de filières agricoles, industrielles et de services).

## PRESENTATION DES CREDITS CONCOURANT A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### **Action 01 - « Aide économique et financière multilatérale » : contribution aux fonds sectoriels, aide au commerce et appui au secteur privé**

#### Fonds d'aide au Commerce : 2 M€ en CP

Convaincue du rôle du commerce mondial pour permettre la croissance et le développement, la France s'est engagée à soutenir l'intégration des pays en développement dans le système du commerce international. La France contribue depuis 2005 à plusieurs fonds multilatéraux à l'OMC avec des engagements triennaux à hauteur de 6 M€ (2 M€ par an). Sur la période 2018-2020, la France a financé le cadre intégré renforcé (CIR) à hauteur de 1,5 M€, le Fonds global d'affectation spéciale du programme de développement de Doha à hauteur de 1,2 M€, le programme de stage pour les pays les moins avancés (PMA) à Genève à hauteur de 2,4 M€, le financement de chaires universitaires dédiées au commerce international dans deux PMA à hauteur de 0,15 M€, le Fonds pour l'application des normes sanitaire et phytosanitaire (STDF) à hauteur de 0,45 M€ et le mécanisme de soutien à l'accord sur la facilitation des échanges à hauteur de 0,3 M€.

Pour la période 2021-2023, les montants de l'aide de la France ont été réajustés en conservant la priorité aux PMA ainsi que la sensibilité francophone mais en axant la participation sur des fonds où la France est plus visible en tant que donateur et vers des activités en faveur du développement durable. La contribution française a été portée à 2,7 M€ pour le programme de stage des petites missions (FIMIP) ; 1,65 M€ pour les Chaires universitaires de l'OMC afin de devenir l'actionnaire de référence du programme ; 1,2 M€ pour le Fonds pour l'application des normes sanitaires et phytosanitaires (« STDF ») et 0,3 M€ pour le Forum sur le commerce, la durabilité environnementale et les ODD. Par ailleurs, il est prévu de contribuer à hauteur de 0,15 M€ à la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le droit commercial international) pour apporter un appui aux travaux en vue de l'établissement d'une Cour multilatérale permanente pour le règlement des litiges d'investissement.

La contribution à ces fonds, engagée pour 6 M€ en 2021, sera décaissée à hauteur de 2 M€ / an entre 2021 et 2023.

### **Action 02 « Aide économique et financière bilatérale » : coopération technique et ingénierie**

#### Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) : 25 M€ en AE et 33 M€ en CP

L'aide au renforcement des capacités des pays en développement passe notamment par des dons pour l'aide à la réalisation de projets d'investissement. Le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) permet de financer des études de faisabilité en amont de projets d'investissement (qui peuvent aussi inclure tout ou partie d'un projet pilote, notamment dans le cadre des dossiers labellisés « FASEP - Innovation verte »), des prestations d'assistance technique, ainsi que des dispositifs de soutien au secteur privé. Ces actions font l'objet d'un examen régulier en comité

interministériel. Il s'agit d'un outil à la fois de soutien des entreprises françaises à l'international et d'aide au développement.

L'année 2021 enregistre un accroissement significatif de la demande de FASEP qui ne devrait pas fléchir en 2022 en raison du volume dédié aux « lignes pays » (la Tunisie, le Maroc et les Territoires palestiniens totalisant une dizaine de millions d'euros de dons disponibles) bénéficiant d'un portage politique de haut niveau et du nouvel appel à projets FASEP « solutions innovantes pour la décarbonation des services essentiels » lancé par la DG Trésor en mai 2021.

#### Fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences (FEXTE) : 30 M€ en AE et 18 M€ en CP

Le Fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences (FEXTE) a été créé en 2013 pour répondre aux demandes et besoins d'expertise française des pays en développement et notamment des émergents et pays à revenu intermédiaire à croissance rapide, tout en créant les conditions favorables aux intérêts économiques français. Il permet ainsi, dans une logique d'influence économique française, de financer des programmes de coopération technique tels que de l'assistance technique résidente, de l'expertise court terme, des actions de formation, des partenariats stratégiques entre institutions publiques, etc., sur un champ sectoriel prioritaire, comme la croissance verte et solidaire ou la gouvernance économique et financière. Le FEXTE vise ainsi à établir un environnement institutionnel, normatif et technique propice au choix d'une offre française, dans des secteurs où ses avantages comparatifs sont établis.

Le FEXTE intervient en complémentarité du FASEP géré par la DG Trésor. Tandis que le FEXTE intervient très en amont dans le cycle du projet, sur le renforcement de capacités, permettant par exemple le transfert d'expertise ou encore la conception de schémas directeurs destinés à créer un écosystème favorable à l'offre française, le FASEP finance des études de faisabilité ou démonstrateurs pour des projets d'infrastructure ou de transports directement identifiés, contribuant fortement au développement de l'emploi en France et se positionnant ainsi au plus proche de la réalisation du projet. FEXTE et FASEP contribuent ainsi à créer un continuum de soutien aux entreprises françaises dans le cycle projet. La gouvernance partagée du FEXTE entre l'AFD et la DG Trésor permet de recourir à l'outil le plus adapté en fonction des caractéristiques du projet.

Les montants demandés en 2022 accompagnent l'accélération des décaissements des premiers financements octroyés sur le programme 110 depuis 2019.

#### Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) : 6 M€ en CP

La France s'est engagée à soutenir le renforcement des capacités commerciales des pays en développement au travers du Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) géré par l'Agence française de développement (AFD). Cet engagement résulte de ceux pris par l'Union européenne en décembre 2005 à la conférence ministérielle de Hong Kong de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'augmenter substantiellement l'aide au commerce des pays en développement.

Le PRCC a été initié en 2002 entre, d'une part, la direction générale du Trésor et la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, et d'autre part, l'AFD qui gère le dispositif pour le compte de l'État. Ce programme a été renouvelé en 2006, 2009, 2013 puis 2016. Les évaluations menées en 2009 et 2016 ont montré que le programme répond aux besoins des bénéficiaires et qu'il constitue un produit phare de l'aide au commerce française, connu des acteurs locaux et des autres bailleurs. En conséquence, le PRCC a été renouvelé pour une nouvelle période de trois ans à partir de 2020. La durée de vie de ces projets s'inscrit dans une temporalité longue, cohérente avec l'objectif de renforcement des capacités des maîtrises d'ouvrage faibles, voire très faibles.

Le PRCC propose une grande flexibilité thématique (s'articulant principalement autour de la démarche qualité, du soutien aux structures collectives et de la facilitation des échanges) et une ouverture large en termes de partenariat. Afin d'accompagner le lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine, la dernière convention du PRCC porte un accent particulier sur le libre-échange en Afrique. Le portefeuille d'activité démontre qu'un projet issu du PRCC est généralement multi-facettes : formation, organisation/support aux groupements professionnels et structures institutionnelles, certification et mises en place d'indications géographiques, qui sont le signe d'une démarche structurante et intégrée.

Il est prévu de décaisser 6 M€ de CP en 2022.

## Développement international de l'économie française et commerce extérieur

DPT | PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

### P134 DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET RÉGULATIONS

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>	<b>149 738 812</b>	<b>149 652 133</b>	<b>140 205 113</b>	<b>140 205 113</b>	<b>135 657 613</b>	<b>135 657 613</b>

Développement international des entreprises et attractivité du territoire : hors abondement des fonds de garantie de Bpifrance, qui ne relève pas du périmètre du document de politique transversale.

#### PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme 134 concourt au développement des entreprises à l'export et à la promotion du territoire français auprès des investisseurs étrangers. Pour ce faire, il s'appuie essentiellement sur Business France, dont les activités consistent à la fois à aider les entreprises implantées en France à exporter et les entreprises étrangères à s'installer en France, dans une démarche d'efficacité et de résultats.

L'accompagnement à l'international des PME et des ETI se traduit également par des dispositifs de soutien à l'export par le biais de Bpifrance Assurance Export. Le programme 134 retrace la rémunération de Bpifrance Assurance Export au titre de cette mission.

#### MANIÈRE DONT LE PROGRAMME PARTICIPE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Les activités de Business France s'organisent autour de plusieurs axes, parmi lesquels : i) favoriser le développement international des entreprises implantées en France et leurs exportations ; ii) valoriser et promouvoir l'attractivité de la France, de ses entreprises et de ses territoires ; iii) proposer et mettre en œuvre une stratégie de communication et d'influence visant à développer l'image de la France à l'international.

Bpifrance Assurance Export propose aux entreprises un ensemble de solutions, de garanties publiques couvrant toutes les phases de développement des entreprises à l'exportation.

#### PRESENTATION DES ACTIONS SUR LESQUELLES LES CREDITS SONT IMPUTES

L'action 7 a pour objectifs (1) l'information et le soutien des entreprises françaises, notamment les PME et ETI, afin de favoriser leur internationalisation et leur développement sur les marchés extérieurs, (2) la prospection d'investissements étrangers, (3) la promotion du territoire français auprès des investisseurs internationaux susceptibles de s'y implanter et (4) la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour améliorer l'image de la France à l'international.

Cette action finance ainsi l'activité de Business France, qui agit en liaison avec le réseau des services économiques de la DG Trésor, dont les crédits sont portés par le programme 305 « Stratégies économiques », ainsi que la rémunération de Bpifrance Assurance Export au titre de la gestion pour le compte de l'État des garanties publiques à l'export et, de manière plus marginale, de la Caisse Française de Développement Industriel (CFDI).

Elle finance par ailleurs la participation du ministère de l'économie, des finances et de la relance aux événements contribuant au développement de l'économie française à l'international et à l'attractivité de la France.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS CONCOURANT A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

L'action porte les crédits suivants :

### 1 - Subvention pour charges de service public allouée à Business France (85,12 M€ pour 2022)

Business France participe à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de soutien à l'internationalisation de l'économie française par :

- le développement international des entreprises, en particulier les PME et ETI, implantées en France et de leurs exportations sur les marchés internationaux et notamment ceux des secteurs prioritaires à l'export ;
- la gestion, la promotion et le développement du Volontariat international en entreprises (VIE), contribuant à la formation de jeunes actifs - notamment français - ayant acquis une expérience à l'international ;
- le développement de projets d'investissements étrangers en France par la détection de projets et la prospection d'investisseurs étrangers industriels et financiers, y compris pour la reprise d'entreprises en difficulté, en concertation avec les territoires, au service du développement économique, de la création et du maintien d'emplois en France ;
- la promotion de l'image économique de la France et de ses territoires à l'international.

**En 2022, les crédits à Business France s'élèvent à 85,12 M€ au titre de la subvention pour charges de service public (SCSP) issue du programme 134, définie dans le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2018-2022.**

Business France reçoit annuellement deux autres subventions pour charges de service public :

- une subvention versée à partir du programme 112 « Aménagement du territoire » dont le responsable de programme est la direction générale des collectivités locales au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;
- une subvention issue du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

En 2021, Business France a pris une part active au Plan de relance via les crédits du programme 363-« Compétitivité » de la mission « Plan de relance ». Ce plan comporte un volet export dont une partie de la mise en œuvre en matière d'accompagnement non-financier incombe à l'agence, notamment avec la mise en place : i) de nouveaux services de veille et de prospection sur les marchés (comptes personnalisés de l'exportateur, webinaires, infos live sectoriels), ii) d'un dispositif de soutien financier aux PME souhaitant repartir à l'export, y compris un soutien à l'envoi de VIE via des outils subventionnels de guichet permettant de réduire d'une part, le coût d'achat pour les entreprises de prestation d'aide à la projection à l'international et d'autre part, de financer à hauteur de 5 000€ tout envoi de jeune VIE en mission à l'international, (iii) de campagnes de communication et de promotion de la marque France et des marques sectorielles et (iv) le renforcement des outils digitaux de soutien à l'export notamment en matière de promotion des produits français sur les marchés étrangers par la mise en place de e-vitrines ainsi que l'aide au référencement sur des *marketplaces* de référence .

En 2022, il n'est pas prévu le versement de crédits additionnels à l'agence au titre du plan de relance export.

### 2 - Rémunération de Bpifrance Assurance Export, au titre de ses prestations réalisées pour le compte de l'État, et de la CFDI (50,1 M€ en AE et CP en 2022)

Cette dotation budgétaire correspond essentiellement à la rémunération de Bpifrance Assurance Export au titre de la gestion des garanties publiques à l'export et à des projets d'investissement informatique qui sont validés et contrôlés par l'autorité de tutelle. Elle pourra également être mobilisée pour financer certaines dépenses en lien avec le compte de commerce « Soutien financier au commerce extérieur », telle la rémunération de la Caisse française de développement industriel (CFDI) pour la gestion des garanties à la construction navale.

Les flux financiers liés aux garanties octroyées sont, pour leur part, retracés sur le compte de commerce « Soutien financier au commerce extérieur ».

### 3 – Évènements contribuant au développement de l'économie française à l'international et à l'attractivité de la France (0,44 M€ en AE et CP en 2022)

Cette dotation permet de financer la participation du ministère de l'économie, des finances et de la relance à différents évènements concourant au développement à l'international des entreprises françaises et de l'attractivité du territoire.

#### SERVICES ET OPÉRATEURS PARTICIPANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Business France est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il est placé sous la tutelle conjointe de trois ministères (économie, finances et relance ; Europe et affaires étrangères ; cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales). La Direction générale du Trésor (DG Trésor) assure l'exercice de la tutelle pour le ministère chargé de l'économie.

Business France est au cœur de la réforme de l'internationalisation de l'économie française annoncée par le Gouvernement au début de l'année 2018, laquelle permettra de rationaliser et simplifier les dispositifs d'accompagnement des entreprises à l'international et de prospection des projets d'investissements étrangers, tout en dégageant des économies. Cette réforme, pilotée par Business France, s'accompagne d'une réorganisation de ses activités à la fois sur le territoire français et à l'étranger, du déploiement de nouveaux outils numériques et d'une collaboration et mutualisation accrues avec les divers acteurs compétents en matière d'internationalisation des entreprises. Dans ce contexte, Business France a signé en 2018 avec l'État un contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2022. Ce contrat fixe à l'agence des objectifs dans chacun de ses métiers, reflète les différents axes de la réforme en cours et lui garantit, en contrepartie d'engagements en matière de gestion, la prévisibilité de la trajectoire de ses subventions publiques, facilitant la bonne mise en œuvre de cette réforme.

En 2020, compte tenu de la crise liée à la covid-19, plusieurs objectifs fixés à Business France n'ont pu être atteints. Le nombre d'entreprises distinctes accompagnées sur des prestations de projections à l'étranger (export et VIE) s'est ainsi élevé à 6 420 contre 10 200 dans le COM. De même, le nombre de missions VIE en cours durant l'année a atteint 14 174 contre 17 000 dans le COM. En conséquence, et par avenant au COM, les trois tutelles de l'agence se sont accordées pour geler ces indicateurs pour l'année 2020.

L'agence, en lien avec la Team France export (TFE), a toutefois mobilisé ses équipes afin de proposer de nouvelles formes de prospection et de démarchages internationaux (digitalisés ou avec le relais de ses bureaux sur place) et a développé une veille-information précise et gratuite sur les marchés étrangers au bénéfice des entreprises exportatrices.

Pour 2021, l'activité resterait dégradée du fait de la crise. Sur l'export, le nombre de PME et ETI projetées à l'international par Business France par rapport à 2020 est en baisse de 3 % (hors salons) sur les six premiers mois de l'année. Concernant, la mission d'attractivité de l'agence, en revanche, sur la période janvier à juin 2021, le nombre de projets d'investissements étrangers détectés s'élève à 1 062 contre 814 en 2020 sur la même période. Enfin, le nombre de nouvelles missions VIE devrait dépasser les 5 500 en 2021, après seulement 4 339 départs en 2020, sans toutefois retrouver le niveau d'avant crise.

Pour 2022, la trajectoire de l'opérateur en matière de subventions est celle prévue par le contrat d'objectifs et de moyens de l'agence. A ce stade, les objectifs métiers de l'agence n'ont pas été révisés (une clause de revoyure étant fixée à l'automne 2021) à l'exception notable des deux indicateurs relatifs aux VIE - nombre total de missions VIE actives sur l'année et nombre de missions VIE au sein de PME/ETI - qui ont été respectivement révisés à 77 % et 79 % de la cible initiale prévue par le COM pour 2022 (soit des nouvelles cibles respectives de 14 300 et 5 950 missions).

## P305 STRATÉGIES ÉCONOMIQUES

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P305 – Stratégies économiques	376 203 686	379 879 912	399 493 848	399 493 848	392 943 578	392 943 578

## PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme 305 « Stratégies économiques » concourt à la conception et à la mise en œuvre des politiques économiques et financières, afin de favoriser le retour à la croissance durable et équilibrée de l'économie française visant notamment à assurer le plein emploi et le retour à l'équilibre des finances publiques.

Il contribue à l'élaboration de prévisions économiques et à l'analyse des perspectives économiques nationales, européennes et internationales. Il participe à la définition d'un corpus juridique clair et accessible encadrant l'activité économique et permettant une transposition rapide des directives européennes en droit français. La finalité du programme est également d'assurer un traitement efficace des situations de surendettement via les moyens alloués à la Banque de France qui effectue cette mission pour le compte de l'État.

Ce programme est structuré autour de quatre axes :

- l'analyse des évolutions macro-économiques et de la prévision de croissance, d'inflation, de dépenses et de recettes fiscales ;
- l'activité normative, notamment dans la transposition de la norme européenne dans le droit français ;
- l'activité régaliennne économique et financière internationale assurée par le réseau des services économiques ;
- le traitement efficient du surendettement par la Banque de France.

## MANIÈRE DONT LE PROGRAMME PARTICIPE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La DG Trésor défend les intérêts économiques nationaux en Europe et dans le monde, en s'appuyant sur son réseau de services économiques à l'étranger. A ce titre, elle participe aux négociations financières et commerciales bilatérales et multilatérales, notamment en ce qui concerne la relation avec le Royaume-Uni post-Brexit, et supervise l'aide économique et financière au développement. Elle assure le soutien à l'export et à l'investissement à l'étranger des entreprises.

La DG Trésor exerce notamment la tutelle de l'Agence française de développement (AFD), de Bpifrance Assurance Export, de Business France et d'Expertise France.

## PRÉSENTATION DES ACTIONS SUR LESQUELLES LES CRÉDITS SONT IMPUTES

L'action 01 « Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen », mise en œuvre par la DG Trésor, porte notamment les moyens relatifs aux négociations commerciales financières, bilatérales et multilatérales, à la définition et la mise en œuvre de l'aide au développement, ainsi qu'au soutien à l'export et à l'investissement à l'étranger des entreprises.

L'action 02 « Développement international de l'économie française » porte une partie des dépenses du réseau international de la DG Trésor. Constitué de 31 circonscriptions, placées sous l'autorité des chefs des services économiques régionaux chargés de coordonner et d'animer l'activité des services économiques des ambassades de leur zone de compétence, ce réseau a pour missions :

- l'analyse et la veille économique et financière de l'environnement économique international ;

## Développement international de l'économie française et commerce extérieur

DPT | PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

- le conseil et la prévision pour l'information du Gouvernement, les prises de position internationales, la préparation des entretiens ou déplacements du président de la République ou des membres du Gouvernement ;
- les études comparatives internationales, pour la conduite des politiques publiques ;
- le soutien aux entreprises, notamment par la surveillance des conditions d'accès au marché et l'appui aux grands contrats.

Ces services peuvent également être sollicités, en tant que de besoin, par les autres ministères et administrations ayant vocation à connaître de questions à caractère économique. Les services économiques exercent leur mission d'appui aux entreprises dans le respect des dispositions du décret relatif aux attributions de Business France, opérateur rattaché au programme 134 « Développement des entreprises et régulations », qu'ils peuvent représenter dans les pays où Business France ne dispose pas de bureau, pour l'accomplissement de ses missions à l'étranger.

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS CONCOURANT A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les dépenses courantes, les dépenses de déplacement, les dépenses pour acquisition et entretien de véhicules et les dépenses immobilières des services économiques sont portées par le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » mise en œuvre par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Les crédits maintenus sur l'action 2 du programme 305 couvrent principalement les dépenses gérées par l'administration centrale de la DG Trésor : frais de changement de résidence des agents, dépenses informatiques, paiement de prestations de la Banque de France, prise en charge de la couverture sociale des Volontaires internationaux en administration (VIA) et dépenses de formation spécifiques aux agents des services économiques.

### P114 APPELS EN GARANTIE DE L'ÉTAT (CRÉDITS ÉVALUATIFS)

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P114 – Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)</b>	<b>45 476 470</b>	<b>45 476 470</b>	<b>113 000 000</b>	<b>113 000 000</b>	<b>128 000 000</b>	<b>128 000 000</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 114 « Appels en garantie de l'État » porte les dépenses budgétaires qui découlent de la mise en jeu des garanties octroyées par l'État ; il est constitué de crédits évaluatifs (art. 10 de la LOLF). Ces garanties sont de natures diverses et contribuent ainsi à la mise en œuvre de politiques figurant dans des programmes du ministère de l'économie, des finances et de la relance, dont le développement des entreprises, le soutien à l'exportation et l'aide économique et financière au développement.

### MANIÈRE DONT LE PROGRAMME PARTICIPE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

L'objectif principal de ces garanties publiques est d'apporter un appui de nature financière aux entreprises françaises exportatrices. L'intervention de l'État au moyen de garanties dans la structuration financière des contrats à l'étranger et dans les démarches de prospection des entreprises se révèle souvent nécessaire en raison de la durée de ces contrats, de leur montant et du risque de contrepartie, que le marché privé ne peut ou ne veut pas prendre en charge seul.

Ces garanties sont retracées sur le compte de commerce « Soutien financier au commerce extérieur », créé par l'article 47 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, qui reproduit – à l'exception de la ligne Garantie de taux d'intérêt Natixis – la présentation de l'action 04 de ce programme. Des abondements depuis le programme 114 viennent compenser l'évolution du solde du compte de commerce en fonction de la perception de primes ou de récupérations et du versement d'indemnités de sinistres. La rémunération de Bpifrance Assurance Export au titre de sa mission est quant à elle dorénavant retracée à l'action 7 du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie ».

## PRÉSENTATION DES ACTIONS SUR LESQUELLES LES CRÉDITS SONT IMPUTES

L'action 04 « Développement international de l'économie française » se décompose en sept domaines (sous-actions), qui correspondent chacun à un instrument (ou type d'instrument) mis à la disposition des exportateurs par l'État : assurance-crédit, assurance prospection, garantie de change, garantie de risque économique, garantie de stabilisation de taux d'intérêt, garantie du risque exportateur, dispositifs CAP Francexport et CAP Francexport +. Ces garanties publiques sont des instruments essentiels qui couvrent des risques que le marché privé ne peut pas prendre en charge.

Ces dispositifs permettent aux entreprises de mieux faire face aux risques liés à leur développement à l'international. Ils se répartissent en deux catégories :

- les procédures prévues aux articles L. 4321 à L. 432-5 du code des assurances (assurance-crédit, garantie des projets stratégiques et assurance investissement, assurance prospection, garantie de change, garantie du risque économique, garantie du risque exportateur) ; elles sont gérées par Bpifrance Assurance Export, filiale du groupe Bpifrance SA, qui intervient au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État ;
- la procédure de stabilisation de taux d'intérêt de crédits à l'exportation, prévue à l'article 41 de la loi n° 971239 du 29 décembre 1997 de finances rectificative pour 1997. Natixis gère cette procédure, avec la garantie de l'État.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS CONCOURANT A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

S'agissant de transactions commerciales, les exportateurs sont en général en situation de concurrence et les conditions de garantie accordées sont un des éléments décisifs de l'offre financière de la société. Les procédures de soutien public couvrent les besoins rencontrés par les exportateurs aux différents stades de leur démarche, de la prospection de nouveaux marchés à la négociation des contrats commerciaux et à leur financement.

L'augmentation des crédits depuis 2021 prend en compte les évolutions suivantes :

- L'assurance prospection, financée jusqu'en 2020 en partie par le programme 114 et en partie par un recours aux excédents de l'assurance-crédit, est désormais financée intégralement par le programme 114, afin de sécuriser cet outil tout particulièrement important pour les PME ;
- Par ailleurs, depuis 2021, les crédits budgétaires consacrés à cet outil sont renforcés pour les projets de transition écologique, ainsi que pour les plus petites sociétés à travers la création d'une variante ciblée sur les PME les plus petites, assortie d'une obligation de prestations de préparation et de conseil à l'international, assurées par la Team France Export ou par des acteurs privés.

## P851 PRÊTS DU TRÉSOR À DES ÉTATS ÉTRANGERS EN VUE DE FACILITER LA VENTE DE BIENS ET DE SERVICES CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France</b>	<b>-1 444 667</b>	<b>252 498 858</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>461 558 150</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>468 600 759</b>

Pour 2020, le montant d'engagement présenté (-1,44 M€ d'AE) résulte des engagements effectivement réalisés (317,7 M€), déduction faite de 319,14 M€ d'apurements de divers protocoles. En effet, un effort particulier a été apporté en 2020 à l'exercice d'annulation de protocoles inusités soit parce que l'État receveur a choisi d'autres formes de financement ou des industriels non français soit parce que les opérations ont été abandonnées ou réduites après mise en vigueur du prêt.

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme met en œuvre l'aide économique et financière destinée à financer des projets participant au développement économique de pays étrangers tout en faisant appel, pour leur réalisation, à des biens et services produits en France.

## MANIÈRE DONT LE PROGRAMME PARTICIPE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Ces financements, qui relèvent de la politique de soutien à l'export, sont de deux types :

- les prêts concessionnels, comptabilisés dans l'aide publique au développement et qui contribuent au renforcement de l'aide bilatérale française ;
- les prêts directs (non concessionnels), permis depuis l'élargissement du dispositif prévu par le décret n° 2015726 du 24 juin 2015, disponibles dans des zones géographiques et pour des secteurs d'intervention plus étendus que les prêts concessionnels, mais à des conditions financières moins avantageuses pour les pays bénéficiaires.

Les entreprises françaises susceptibles d'exécuter ces projets disposent de technologies éprouvées ou de références internationales fortes.

Ces interventions répondent aux orientations de l'aide française, avec un accent mis tout particulièrement sur les Objectifs de développement durable (ODD) depuis 2015, dans les secteurs des transports, de l'environnement, de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, de la gestion des déchets, des énergies renouvelables, de la limitation de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, de la santé, du numérique et de l'agriculture.

## PRÉSENTATION DES ACTIONS SUR LESQUELLES LES CRÉDITS SONT IMPUTES

L'utilisation de ces crédits doit respecter les règles de l'OCDE en matière de crédits à l'exportation. Ces règles fixent notamment un niveau minimum de concessionnalité pour les prêts concessionnels et un taux d'intérêt minimal pour les prêts directs.

Les pays éligibles aux prêts concessionnels liés sont définis par les règles relatives aux crédits d'aide de l'arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation. Les prêts non concessionnels sont disponibles dans des zones géographiques et pour des secteurs d'intervention plus étendus.

## REPRÉSENTATION DES CRÉDITS CONCOURANT A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme est doté de crédits évaluatifs (article 24 de la LOLF).

### **Autorisations d'engagement (AE) :**

Pour 2022, 1 Md€ est prévu. Ce montant se justifie par des besoins de financement croissants de projets d'infrastructure dans un grand nombre de pays émergents, notamment dans les pays du Maghreb, d'Afrique occidentale et d'Asie.

Par ailleurs, l'opportunité de recourir aux prêts, concessionnels ou non, comme instrument de politique industrielle à l'export, permet à nos entreprises d'acquérir des références sur les marchés porteurs grâce à son caractère lié et contribue à la compétitivité de l'offre française à l'international.

Les projets concernent principalement les secteurs du transport (ferroviaire, métro aérien), de l'environnement (secteur de l'eau), de l'énergie et du numérique.

**Crédits de paiement (CP) :**

Pour 2022, le montant de CP prévu (468,6 M€) prend en compte les besoins de financement sur la base des estimations de tirages. Les demandes de CP pour 2022 reposent sur des estimations des tirages au titre des protocoles déjà signés (dont les projets sont en cours de réalisation ou vont entrer en vigueur en 2020), ou dont la signature pourrait intervenir au second semestre 2021 (et pouvant donner lieu à exécution dès 2022).

En 2022, les principaux décaissements prévus concernent les secteurs des transports (matériel roulant de la ligne à grande vitesse Tanger-Casablanca au Maroc ; réhabilitation, extension de la ligne 4 du réseau de transport ferroviaire urbain de Nairobi au Kenya), de l'énergie (interconnexion électrique entre le cratère géothermique de Menengai et la station de Rongai au Kenya).

**SERVICES ET OPÉRATEURS PARTICIPANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME**

Les décisions de financement sont prises par les ministres chargés de l'économie et des finances sur avis d'un comité interministériel présidé par la direction générale du Trésor. A titre d'exemple, en 2020, des protocoles ont notamment été signés sur des projets de montants importants avec le Kenya (réhabilitation, extension de la ligne 4 du réseau ferroviaire urbain de Nairobi et interconnexion électrique entre le cratère géothermique de Menengai et la station de Rongai).

Ces accords intergouvernementaux sont mis en œuvre par la direction des activités institutionnelles de Natixis, agissant au nom et pour le compte de l'État français, dans le cadre d'une convention avec l'emprunteur.

**P302 FACILITATION ET SÉCURISATION DES ÉCHANGES**

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P302 – Facilitation et sécurisation des échanges</b>	<b>235 014 308</b>	<b>231 412 750</b>	<b>243 919 751</b>	<b>243 589 245</b>	<b>237 944 465</b>	<b>233 550 970</b>

**Evolution des crédits entre la loi de finances initiale pour 2020 et le projet de loi de finances pour 2021**

Le projet de loi de finances 2022 maintient les crédits alloués à l'action 4 « Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement » pour consolider les travaux de prise en compte de l'impact du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit), effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sur les missions de la douane et améliorer la coordination des contrôles portuaires.

Les investissements informatiques resteront en 2022 élevés afin de poursuivre les travaux de développement des applications de dédouanement, notamment les évolutions liées au Code des douanes de l'Union (CDU) qui permettront la complète dématérialisation des échanges de données entre les autorités douanières des États membres et les opérateurs économiques, ainsi qu'entre ces autorités douanières elles-mêmes. Des crédits seront également dédiés au développement du SI Brexit pour l'intégration des déclarations d'importation/exportation et les données ICS (*Import control system*).

Ce système d'information est la traduction informatique du concept de frontière intelligente élaboré et déployé par la douane pour répondre aux enjeux du Brexit.

De plus, les crédits alloués au projet France Sésame (Point de Contact Unique Numérique) permettront de développer une plateforme unique réunissant la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), afin d'améliorer la coordination interministérielle des contrôles et de fluidifier de la circulation des marchandises portuaires.

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME 302

Au sein de la mission « Gestion des finances publiques », le programme « Facilitation et sécurisation des échanges » regroupe les moyens de fonctionnement affectés à la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) pour l'exercice de ses missions.

Les missions de la DGDDI sont articulées autour de trois axes : intensifier la lutte contre la fraude et renforcer la protection des entreprises et des consommateurs, soutenir le développement des entreprises à l'international, et améliorer l'efficacité de la collecte et des contrôles en matière douanière et fiscale.

## MANIÈRE DONT LE PROGRAMME CONTRIBUE À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

L'accompagnement des entreprises à l'international demeure une priorité de la douane en 2021. Afin d'améliorer l'attractivité du territoire national et soutenir la compétitivité des entreprises, la DGDDI poursuivra son engagement auprès des entreprises en offrant un cadre sécurisé et cohérent aux opérations du commerce international.

Ce cadre sécurisé est d'abord favorisé par la délivrance des rescrits permettant aux opérateurs de bénéficier d'une réponse de l'administration des douanes quant à l'interprétation d'un texte fiscal ou sur l'interprétation d'une situation de fait au regard du droit fiscal. Ces rescrits sont également applicables aux opérations d'importation et d'exportation, à travers la délivrance des renseignements tarifaires contraignants, des renseignements contraignants sur l'origine ou des avis de valeur en douane dans le cadre du code des douanes de l'Union.

Les travaux de la DGDDI visent également à poursuivre la dématérialisation de l'ensemble des formalités déclaratives afin d'en réduire le coût et les délais pour les opérateurs agissant sur les marchés internationaux. Outre une optimisation des processus administratifs, cet environnement dématérialisé permet également de réaliser les déclarations fiscales nationales dans un cadre sécurisé et efficient.

Ces priorités devront être déployées dans un cadre qui évoluera de façon significative. Tout d'abord, la DGDDI devra poursuivre les mesures mises en œuvre afin d'accompagner les opérateurs dans le cadre du Brexit à l'issue de la période transitoire, qui prendra fin au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, la stratégie d'accompagnement des entreprises à l'international devra intégrer le nouveau cadre réglementaire douanier et fiscal en matière de commerce en ligne transfrontalier : fin des franchises fiscales et taxation au premier euro ; mise en place du mini-guichet TVA pour les e-commerçants et les places de marché ; généralisation de la déclaration en douane électronique pour tous les envois de faible valeur.

Dans le cadre de la stratégie du gouvernement en matière de commerce extérieur et du plan de relance de l'économie (et plus particulièrement du plan de relance export, auquel la douane est partie prenante), la DGDDI renforcera sa participation aux structures de Team France export. Associée au niveau central à l'élaboration et la mise en œuvre du guichet unique « plate-forme des solutions », elle jouera un rôle actif au sein de ces structures en région, afin de permettre aux entreprises exportatrices de gagner en rapidité et en fluidité dans leurs opérations douanières et logistiques.

Enfin, la DGDDI continuera de jouer un rôle clé dans le suivi des résultats du commerce extérieur français puisqu'elle est en charge, via son Département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE), de la production du chiffre du commerce extérieur de la France.

## P219 SPORT

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P219 – Sport	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le sport est un secteur économique en pleine croissance en France et à l'étranger, dynamisé notamment par l'accueil de grands événements sportifs. De plus, la France possède des entreprises leaders et innovantes sur les marchés du sport qui s'exportent relativement bien à l'étranger. Elles participent indirectement de la valorisation de la France à l'international et doivent être intégrées dans notre démarche de diplomatie sportive.

Le programme « Sport » promeut, dans un cadre sécurisé et de qualité, la pratique physique et sportive pour tous et à tout niveau. Une des orientations du programme 219 concerne le développement de l'économie du sport et de l'emploi dans le secteur du sport. À ce titre, plusieurs actions ont d'ores et déjà été menées comme la mise en place de la démarche de sport à l'export avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et la direction générale du Trésor (DGT), le soutien à l'accueil en France de grands événements sportifs internationaux, ou encore le lancement en juin 2016 d'un observatoire de l'économie du sport afin de mesurer la rentabilité socio-économique des investissements sportifs et d'orienter au mieux les politiques publiques mises en œuvre.

Plus largement, ces actions se regroupent au sein de la filière « sport » portée principalement par la Direction des sports. Elle vise à renforcer la coopération entre les acteurs ainsi qu'à diffuser l'innovation et structurer une offre à l'international.

## MANIÈRE DONT LE PROGRAMME CONTRIBUE À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Pour l'ensemble de ces missions à l'international, le ministère chargé des sports sollicite fortement le MEAE (l'Ambassadrice déléguée pour le sport) qui s'implique fortement dans la réussite du programme.

Mais d'autres acteurs sont aussi présents pour mener à bien le programme 219, comme Business France concernant la structuration d'une offre à l'international et la mise en place de clubs sport.

À ce titre, la direction des sports a signé une convention avec Business France afin de favoriser la visibilité à l'international des entreprises évoluant sur les marchés de l'économie du sport.

D'autres acteurs, de par leur présence au sein de l'observatoire de l'économie du sport (suivi et financement d'études), comme l'Autorité Nationale des jeux (ANJ), l'association nationale des élus du sport (ANDES), l'Agence Nationale du Sport ou encore le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), participent à la structuration de ce secteur en France et à l'international.

Au regard de la crise sanitaire que traverse le monde, la politique d'accompagnement des acteurs français à l'international par le ministère chargé des sports s'avère être indispensable afin de soutenir leurs attractivités et renforcer la position de la France comme acteur incontournable sur les marchés économiques du sport.

Une dotation de **0,23 M€ en AE et en CP** en PLF 2022 permettra de financer la réalisation d'études dans le champ du sport, notamment dans le cadre du contrat de filière sport.

## Développement international de l'économie française et commerce extérieur

DPT PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

### P112 IMPULSION ET COORDINATION DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>4 720 055</b>	<b>4 720 055</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>

Le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » vise à préparer et à mettre en œuvre les décisions du Gouvernement en matière d'aménagement, d'égalité et de compétitivité des territoires, aussi bien en faveur des territoires les plus performants qu'en appui à ceux qui rencontrent le plus de difficultés.

Il se caractérise par une forte dimension interministérielle tant dans les réflexions préparatoires que dans la nature des actions engagées. Il concourt, dans le cadre d'une vision nationale et dans une perspective de développement durable, à la réalisation de deux objectifs :

- renforcer l'attractivité économique et la compétitivité des territoires ;
- assurer la cohésion et l'équilibre des territoires et favoriser leur développement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le programme 112 est placé sous la responsabilité de la direction générale des collectivités locales (DGCL) et géré par la nouvelle sous-direction de la cohésion et de l'aménagement du territoire (SDCAT). Pour mener à bien son action, la DGCL travaille étroitement avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et s'appuie, en région, sur les secrétaires généraux aux affaires régionales (SGAR) ainsi que sur les commissaires de massifs.

#### MANIÈRE DONT LE PROGRAMME PARTICIPE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La DGCL assure conjointement avec le ministère de l'économie et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères la tutelle de Business France, opérateur dont le programme 112 verse une subvention pour charges de service public (SCSP). L'objectif de cet opérateur, issu de la fusion de l'agence française pour le développement international des entreprises (Ubf France) et de l'agence française pour les investissements internationaux (AFII), est de prospecter et d'accueillir les investissements internationaux en France et d'assurer ainsi le lien nécessaire entre la recherche d'investissements étrangers et l'aménagement du territoire. La prospection des entreprises étrangères vise en effet à diversifier le potentiel économique français et à conforter les fonctions économiques des métropoles, sans oublier les régions en mutation. L'action extérieure de Business France s'inscrit donc dans la politique d'attractivité de la France et de ses territoires. Dans ce cadre, un des objectifs de Business France est de favoriser la création d'emplois induits par les investissements en France d'entreprises internationalement mobiles.

Par ailleurs, le programme « Territoires d'industrie », porté par l'ANCT participe également aux politiques de développement international de l'économie française et au commerce extérieur en particulier à travers son partenariat avec le projet « sites industriels clés en main ». Mis en œuvre depuis janvier 2020, cette action vise à faciliter l'implantation d'activités industrielles, par des investisseurs industriels étrangers notamment, tout en optimisant des sites existants sur le territoire.

Le programme 112 ne contribue pas spécifiquement au développement de cette action mais assure son soutien grâce à la subvention pour charge de service public attribuée à l'ANCT.

#### ACTIONS SUR LESQUELLES LES CRÉDITS SONT IMPUTÉS

L'action 13 « Soutien aux opérateurs » a vocation à regrouper les opérateurs financés par le programme 112, tels que Business France ou l'ANCT, via une SCSP.

La contribution du programme 112 à la politique transversale se limite à cette action et plus précisément à la subvention versée à Business France.

## SERVICES ET OPÉRATEURS PARTICIPANT À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Ce programme s'appuie sur plusieurs services ou organismes liés à la DGCL. Les relations avec Business France sont encadrées par un contrat pluriannuel qui définit ses objectifs et ses indicateurs de performance. Pour l'accomplissement de ses missions en France, notamment de sa mission d'accueil des investisseurs internationaux et de suivi des projets d'investissement, Business France agit, en lien avec la DGCL, en coopération avec les représentants de l'État dans les régions et les collectivités et établissements territoriaux en charge du développement économique.

La coopération au niveau régional fait l'objet d'une convention pluriannuelle avec chaque région. L'agence s'appuie sur un réseau de partenaires territoriaux parmi lesquels figurent notamment les agences régionales de développement, afin de proposer une chaîne de compétences aux investisseurs.

## P146 ÉQUIPEMENT DES FORCES

Numéro et intitulé du programme	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P146 – Équipement des forces	1 638 000	973 876	3 452 200	3 452 200	3 409 394	2 541 401

Les crédits indiqués sont ceux de l'opération budgétaire « Promotion des exportations ».

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 146 « Équipement des forces » vise à mettre à disposition des Armées les armements et matériels nécessaires à la réalisation de leurs missions. Il concourt par ailleurs au développement et au maintien des savoir-faire industriels français ou européens.

## MANIÈRE DONT LE PROGRAMME CONTRIBUE A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 146 contribue à la promotion des exportations au travers de ses dépenses relatives au soutien des industriels français dans les salons d'armement.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux exportations, la direction générale de l'armement (DGA) organise des séminaires industriels ou des salons d'armement pour aider à la promotion de matériels d'armement à l'étranger.

## PRÉSENTATION DES ACTIONS SUR LESQUELLES LES CRÉDITS SONT IMPUTES

La sous-action 11-89 « Fonctionnement et soutien DGA » couvre notamment les activités de promotion des exportations.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS CONOURANT A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Les dépenses du programme 146 générées par la promotion des exportations sont des dépenses de fonctionnement et d'intervention (titres 3 et 6).

La masse salariale associée aux effectifs de la DGA en charge de cette activité est supportée par le seul programme 212 « Soutien de la politique de la défense » qui pilote toutes les dépenses de titre 2 du ministère des armées.

## SERVICES ET OPÉRATEURS PARTICIPANT À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

La direction du développement international de la DGA (DGA/DI) est responsable de la mise en œuvre des actions de promotion des exportations précitées.

Elle contribue notamment à l'invitation des autorités étrangères, en liaison avec plusieurs parties prenantes (industriels, états-majors, cabinet du ministre des armées, attachés de défense ou d'armement français en poste à l'étranger).

La direction du développement international de la DGA (DGA/DI) participe également à l'optimisation des coûts des salons en veillant à rechercher le meilleur rapport qualité-prix dans tous les domaines d'intervention, en apportant au représentant du pouvoir adjudicateur (RPA), à savoir dorénavant la sous-direction de préfiguration de l'agence ministérielle de gestion (SDP/AMG) du secrétariat général pour l'administration, les éléments nécessaires à l'élaboration des différents types d'appels d'offres, et en proposant des solutions nouvelles pour mieux atteindre les objectifs fixés.

En outre, la DGA/DI assure la réalisation et la mise en place des moyens nécessaires à l'action des responsables du ministère des armées dans la préparation de l'accueil des délégations, au travers notamment de la gestion des agendas des autorités françaises, en apportant le soutien nécessaire à la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICO) dans les messages de communication du ministère, et en mettant des documentations et objets promotionnels à la disposition des délégations étrangères dans le cadre des salons français et étrangers.

La faible consommation enregistrée en 2020 (aussi bien en AE qu'en CP) s'explique par la crise sanitaire. De nombreux événements (salons étrangers, séminaires à l'étranger et actions de promotion de matériels à l'étranger) ont en effet été annulés en raison de la pandémie.